



NOTICED'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE
MARCHE**

**PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PREVUE LE 10 SEPTEMBRE 2015**

ORGANISME CONSEIL

CDG CAPITAL
GROUPE CDG

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

« Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application du décret n° 2.02.556 du 22
hija 1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le
26/08/2015 sous la référence n°VI/EM/024/2015.

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire.
AGO	Assemblée Générale Ordinaire.
APLS	Autres Produits Libre Service.
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur.
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie.
BRE	Best Real Estate.
CA	Chiffre d'affaires.
CACI	Compagnie d'Activité et de Commerce International.
CCIS	Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services.
CGEM	Confédération Générale des Entreprises au Maroc.
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.
CIN	Carte d'Identité Nationale.
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.
CPC	Compte de Produits et Charges.
CPI	Carrefour Partenariat International.
Dh	Dirham Marocain.
DLC	Date Limite de Consommation.
DLUO	Date Limite d'Utilisation Optimale.
DPH	Droguerie, Parfumerie et Hygiène.
EPCS	Electro, Photo, Cinéma et Son.
ERP	Entreprise Resource Planning.
FCEC	First Commercial Estate Company.
FCE JAD	First Commercial Estate El Jadida.
FCE SAF	First Commercial Estate Safi.
FLEG	Fruits et Légumes.
FIFO	First In First Out.
FMI	Fonds Monétaire International.
Gdh	Milliards de Dirhams.

GMS	Grandes et Moyennes Surfaces.
GRDI	Global Retail Development Index.
HH	Henry Hermand
HLV	Hypermarché LV.
HT	Hors Taxe.
IPO	Initial Public Offering (Offre publique de vente)
IR	Impôt sur le Revenu.
IS	Impôt sur les Sociétés.
JAL	Journal d'Annonces Légales.
Kdh	Milliers de Dirhams
MCCM	Metro Cash & Carry Morocco
Mdh	Millions de Dirhams.
MLV	Maxi LV.
NA	Non Applicable.
NC	Non Communiqué.
NS	Non Significatif.
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.
PGC	Produits de Grande Consommation.
PIB	Produit Intérieur Brut.
RN	Résultat Net.
S.A	Société Anonyme.
SARL	Société à Responsabilité Limitée.
SAV	Service Après-Vente.
SCCD	Société des Centres Commerciaux du Détroit.
SCCF	Société des Centres Commerciaux de Fès.
SCCM	Société des Centres Commerciaux de Meknès.
SCCRC	Société des Centres Commerciaux de la Région du Centre.
SCCS	Société des Centres Commerciaux du Sud.
SCRIM	Société Comm. de Représentation Industrielle et Commerciale.

SMS	Supermarché Souissi.
SPI HSC	Société de Promotion Immobilière Hyper Shopping Center.
TG	Têtes de Gondole.
TTC	Toutes Taxes Comprises.
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée.
UE	Union Européenne.
Var	Variation.
VPN	Virtual Private Network.

DEFINITIONS

Assortiment	Ensemble des produits proposés à la vente par un producteur ou un distributeur.
Balisage	Mise en place dans les rayons des étiquettes prix pour chaque produit et des panneaux d'information et de promotions.
Bazar	Ensemble de marchandises non alimentaires (sauf textile et droguerie, parfumerie, hygiène). On distingue le bazar léger (articles de ménage de bricolage et de loisirs) et le bazar lourd (électroménager, informatique, etc.).
Cash and carry	Entreprise de gros vendant en libre-service à des détaillants, des entreprises et des professions libérales. La clientèle paye au comptant les marchandises achetées.
Centrale d'achat	Organisation destinée à sélectionner les fournisseurs et à négocier les conditions d'achat pour les détaillants. Une centrale d'achat peut représenter la fonction de gros d'un distributeur intégré ou une organisation chargée d'acheter pour différentes enseignes appartenant à des groupes capitalistes ou à des commerçants indépendants.
Centre commercial	Ensemble de magasins proposant un ensemble de produits et de services regroupés dans un même lieu conçu selon un plan d'ensemble. Les magasins sont généralement disposés autour d'une galerie marchande animée par une ou plusieurs grandes surfaces jouant le rôle de locomotive.
Circuit de distribution	Ensemble d'agents économiques utilisés par une entreprise de production pour assurer l'écoulement de ses produits jusqu'au consommateur final.
Codex Alimentarius	Ensemble de normes, directives et recommandations internationales relatives à l'innocuité des produits alimentaires, créé par la FAO et l'OMS en 1962.
Commerce	Activité de revente en l'état de marchandises achetées à des tiers.
Commerce de gros	Ensemble d'entreprises qui sélectionnent et achètent à des producteurs des marchandises en grosses quantités, qui seront stockées et fractionnées afin être revendues, soit à d'autres entreprises de production (gros inter-industriel), soit à des détaillants.
Commerce de détail	Ensemble d'entreprises vendant directement au consommateur des marchandises achetées auprès de producteurs et/ou de grossistes.
Convenience stores	Magasin de commodité ou de dépannage, il présente, dans de petite surface, un assortiment assez large et peu profond de produits répondant aux besoins alimentaires courants ainsi que des produits non alimentaires de dépannage.
Démarque	Ensemble des pertes liées au stock subi par un magasin. On distingue la démarque connue (casse, vol répertorié, etc.) de la démarque inconnue, qui a pour source aussi bien les vols que toutes les erreurs liées à la manipulation des produits (erreurs de réception, comptables, de caisse, consommation sur place, etc.).
Déréférencement	Décision d'un distributeur de refuser la vente de tout ou partie des produits d'un industriel préalablement référencé.
Discount	Politique de prix consistant, pour un commerçant, à vendre moins cher que le prix habituellement pratiqué sur le marché.
Distribution	Ensemble des activités nécessaires à l'écoulement d'un produit depuis son stade de production jusqu'à son stade de consommation.
EAN	Codes produits (code à barre).
Gencod	Organisme de gestion des codes barre EAN (European Article Number).
GMS (Grandes et Moyennes Surfaces)	Désigne des magasins dont la taille, pour le commerce alimentaire, est supérieure à 400 m ² . Pour le commerce non alimentaire, le seuil minimal dépend du type de marchandises vendu. Généralement les grandes surfaces non alimentaires ont une

	surface supérieure à 300 m ² .
Gondole	Rayonnage d'une grande surface.
Grand Magasin	Magasin de plus de 2 500 m ² presque exclusivement non alimentaire et présentant un assortiment large de marchandises surtout dans le domaine du textile et de la décoration d'intérieur.
Hard Discount	Commerce proposant, sur une surface généralement comprise entre 200 et 1 000 m ² , un assortiment limité de produits alimentaires à forte rotation et à prix discount, la plupart du temps sous marque de distributeur.
Hyper Cash	Un concept qui consiste en une association de l'hypermarché et du hard discount en offrant peu de services et une multitude de références vendues à un prix dégressif en fonction des volumes achetés. Ce format est destiné aux professionnels et aux particuliers.
Hypermarché	Grande surface de vente alimentaire et non alimentaire de plus de 2 500 m ² à prix discount.
Implantation	Disposition des rayons et des allées à l'intérieur d'un magasin ou disposition des produits à l'intérieur d'une gondole.
Implantation magasin	Emplacement choisi pour son magasin par une entreprise de distribution. On distingue les rues les plus commerçantes, les implantations centre ville, les implantations en périphérie seule ou au sein de centres commerciaux.
Label'Ecole	Cursus de formation interne à Label'Vie S.A.
Linéaire	Dimension d'un rayonnage ou de la présentation d'une famille de produits.
Linéaire au sol	Longueur d'un rayonnage exprimée en mètres.
Logistique	Ensemble des activités de préparation de commande, de transport, et d'entreposage. La logistique peut, dans un sens plus large, se définir comme la gestion des flux physiques, financiers et d'information.
Magasins entrepôts	Magasins à la décoration très dépouillée permettant aux consommateurs d'acheter en grosses quantités, à des prix avantageux, des marchandises présentées dans leur emballage d'origine.
Manuel	Désigne les outils standards d'exploitation des activités de Carrefour décrivant les principaux aspects du savoir-faire de Carrefour, dans le respect des contrats de franchise et de sous-franchise.
Marque de distributeur	Marque créée par le distributeur. La marque porte le nom de l'enseigne (on parle alors de marque d'enseigne) ou un nom de fantaisie. Les produits à marque de distributeur sont fabriqués soit dans des unités de fabrication appartenant au distributeur, soit par des industriels à partir d'un cahier des charges préparé par le distributeur.
Merchandising	Ensemble des moyens destinés à présenter les marchandises de la manière la plus attirante possible pour le consommateur et la plus rentable pour le distributeur.
Mise en avant	Tout moyen destiné à attirer l'attention du consommateur par une action promotionnelle comme, par exemple, une tête de gondole.
Opération	Programme d'émission obligatoire objet de la présentenotice d'information.
Palette	Plateau de manutention en bois ou en plastique couramment utilisé pour le transfert des marchandises.
Panel de Retail Audit	Panel de Distributeurs permettant la mesure permanente des ventes au consommateur final, basée sur la collecte de données à partir d'un échantillon représentatif de magasins.
Picking	Opération consistant à préparer une commande en prélevant les articles de chaque ligne de commande sur leurs lieux de stockage dans l'entrepôt.

Plate-forme	Lieu d'arrivée des marchandises, provenant d'un producteur ou d'un grossiste ; celles-ci sont déchargées, triées, regroupées avec des produits provenant d'autres producteurs, puis réexpédiées vers les points de vente.
PLV (Publicité sur le lieu de vente)	Matériel destiné à présenter les produits et les opérations promotionnelles sur le lieu de vente (présentoir, stop rayon, affichettes magasin, etc.).
Prix	Valeur d'un produit payé par le consommateur ou le distributeur. La fixation du prix se fait selon trois grands types de méthodes : l'observation de la concurrence, l'application d'une marge sur le prix de revient, le prix psychologique qu'est prêt à payer le consommateur ou l'intermédiaire.
Promotion	Ensemble des techniques utilisées par les producteurs et/ou les distributeurs au cours de la vie d'un produit pour un public déterminé : consommateurs, distributeurs, force de vente afin de stimuler les ventes à court terme en conciliant, si possible, l'intérêt du consommateur et le profit des entreprises concernées.
Référence	Définition la plus fine possible des caractéristiques d'un produit, par exemple: modèle x taille x couleur x.
Référencement	Décision d'un distributeur consistant à accepter de vendre un ou plusieurs produits d'un industriel. Certains distributeurs référencent les fournisseurs et d'autres les produits.
Scanner	Appareil destiné à lire les codes barre présents sur les produits.
Services	Ensemble d'avantages gratuits ou onéreux associés à l'achat d'un produit ou à la fréquentation d'un magasin.
Société	Label'Vie S.A.
Stock	Ensemble des marchandises destinées à la vente et se trouvant en magasin et/ou en réserve.
Supérette	Magasin alimentaire de proximité en libre-service dont la surface est comprise entre un minimum de 120 m ² et un maximum de 400 m ² . De nombreuses supérettes peuvent être considérées comme des « convenience stores ».
Supermarché	Magasin de vente en libre-service à forte dominante alimentaire dont la surface est comprise entre près de 400 m ² et un maximum de 2 500 m ² .
Tablette	Etagère d'une gondole.
Tête de gondole	Emplacement de la gondole qui est perpendiculaire au sens de circulation des clients. Les têtes de gondoles qui sont, étant donné leur position, particulièrement visibles, sont réservées aux produits en promotion.

SOMMAIRE

DEFINITIONS	5
SOMMAIRE	8
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONEES	10
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	12
III. LES CONSEILLERS FINANCIERS.....	19
IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	20
PARTIE II PROGRAMME DE RACHAT	21
I. CADRE DE L'OPERATION	22
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION	23
III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT	25
IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME	26
V. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	26
VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME.....	26
VII. CONTRAT DE LIQUIDITE	28
VIII. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE.....	28
IX. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE DE PRIX.....	30
PARTIE III PRESENTATION DE LABEL'VIE SA	39
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	40
II. ACTIVITE ET ORGANISATION	42
PARTIE I FACTEURS DE RISQUES	57
I. RISQUE ECONOMIQUE	58
II. RISQUE CONCURRENTIEL	58
III. RISQUE D'INVESTISSEMENT.....	58
IV. RISQUE DE GESTION	59
V. RISQUE JURIDIQUE	59
VI. RISQUE DE CHANGE LIE AUX ACHATS.....	59
PARTIE II DONNES COMPTABLES	60
I. ETATS FINANCIERS DE LABEL'VIE S.A (COMPTES SOCIAUX).....	61
II. COMPTES CONSOLIDES.....	74

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	Label'Vie S.A
Représentant légal	M. Zouhaïr Bennani
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Email	z.bennani@labelvie.ma
Adresse	Angle Av Mehdi Ben Barka et Av. Annakhil, Espace Les Lauriers, Hay Riad - Rabat
Numéro de téléphone	(212) 537 56 95 95
Numéro de fax	(212) 537 56 95 73

Attestation

Objet : Programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration représenté par M. Zouhaïr Bennani, Président du Conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, à la date du visa de la notice d'information :

- la société détient directement 0 actions représentant 0% du capital social ;
- la société ne détient, indirectement, aucune action.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Zouhaïr Bennani

Président du Conseil d'Administration

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Cabinet Ahmed Mseffer	Horwarth Maroc Audit
Prénoms et noms	Ahmed Mseffer	Adib Benbrahim
Fonction	Associé Gérant	Associé
Adresse	279, Boulevard Mohammed V, 10 000 Rabat Maroc	11, Rue Al Khataouat, 2 ^o ét. appt.6 Agdal 10 000 Rabat
Numéro de Téléphone	(212) 5 37 70 99 17	(212) 5 37 77 46 70
Fax	(212) 5 37 72 56 34	(212) 5 37 77 46 76
Adresse électronique	ahmedmseffer@menara.ma	benbrahim@horwath.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2000	2012
Date d'expiration du mandat précédent	AGO statuant sur l'exercice 2014	AGO statuant sur l'exercice 2014
Reconduction du mandat	Juin 2015, pour une période de 3 ans	Juin 2015, pour une période de 3 ans
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2017	AGO statuant sur l'exercice 2017

Attestations

Attestation de concordance sur les informations comptables et financières relatives aux comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2013, et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités relatifs aux exercices 2013, et 2014 de Label'Vie S.A.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente notice d'information avec les états de synthèse de Label'Vie S.A tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013 et 2014.

A.Mseffer

Associé, Cabinet Ahmed Mseffer

A.Benbrahim

Associé, Horwarth Maroc Audit

Rapport Général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux au titre de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Label'Vie S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 136 602 040,58 Dhs dont un bénéfice net de 50 808 629,46 Dhs.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces synthèses sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillies sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Label'Vie S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Fait à Rabat, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

A.Mseffer

Associé, Cabinet Ahmed Mseffer

A.Benbrahim

Associé, Horwath Maroc Audit

Rapport Général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux au titre de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Label'Vie S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 210 253 215,15 dont un bénéfice net de MAD 73 651 174,57.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces synthèses sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillies sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Label'Vie S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Fait à Rabat, le 12 Mars 2015.

Les Commissaires aux Comptes

A.Mseffer

Associé, Cabinet Ahmed Mseffer

A.Benbrahim

Associé, Horwath Maroc Audit

Attestation de concordance relative aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente Notice d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance des dites informations avec les états de synthèse consolidés audités relatifs aux exercices 2013 et 2014 de Label'Vie S.A.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées données dans la présente notice d'information avec les états de synthèse du Groupe Label'Vie tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013 et 2014.

A.Mseffer

Associé, Cabinet Ahmed Mseffer

A.Benbrahim

Associé, Horwath Maroc Audit

Rapport Général des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Label'Vie S.A et de ses filiales (Groupe Label'Vie) comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et des autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 1 262 137 634,58 Dhs dont un bénéfice net consolidé de 54 614 007,14 Dhs.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe Label'Vie, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que la filiale Metro Cash and Carry Morocco S.A a reçu le 19 avril 2012, un avis de vérification fiscale portant sur la TVA, l'IS, l'IR et Droits d'Enregistrement et de Timbre au titre des exercices 2008 à 2011 inclus.

Signalons que suite à l'accord de cession de la société Metro Cash and Carry Morocco S.A au profit du groupe Label'Vie intervenue en date du 15 Novembre 2010, la société METRO Cash and Carry International GmbH s'est engagée dans le cadre d'une clause de garantie de passif et dans la limite d'un plafond fixé dans l'accord, à faire face à tout risque fiscal se rattachant aux seuls exercices 2008 à 2010 inclus.

A ce stade nonobstant la clause de garantie de passif précitée, et dans la mesure où la procédure de contrôle fiscal est toujours en cours, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'impact final que ce contrôle pourrait avoir sur les états de synthèse consolidés du Groupe Label'Vie au 31 décembre 2013

Fait à Rabat, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

A.Mseffer

Associé, Cabinet Ahmed Mseffer

A.Benbrahim

Associé, Horwath Maroc Audit

Rapport Général des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Label'Vie S.A et de ses filiales (Groupe Label'Vie) comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et des autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD1 336 103 443,27 dont un bénéfice net consolidé de MAD 80295 671,82.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe Label'Vie, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Fait à Rabat, le 12 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

A.Mseffer

Associé, Cabinet Ahmed Mseffer

A.Benbrahim

Associé, Horwath Maroc Audit

III. LES CONSEILLERS FINANCIERS

Identité

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital
Représentant légal	M. Hamid Tawfiki
Fonction	Directeur Général
Adresse	Place Moulay El Hassan – BP 408 Rabat
Numéro de téléphone	(212) 537 66 52 82
Numéro de fax	(212) 537 66 52 00
Email	hamid.tawfiki@cdgcapital.ma

Attestation

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de

LabelVie à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la société ;

-L'analyse des comptes sociaux au 31/12/2013 et au 31/12/2014 ;

-Et, l'étude de l'évolution de l'historique du cours en 2014 à travers l'analyse de la liquidité,

La volatilité et l'évolution du titre ayant permis de fixer les prix maximum d'achat et minimum de vente tels que présentés dans la notice d'information.

M. Hamid Tawfiki

Directeur Général

IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Mohamed Amine Bennis
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil, Espace Les Lauriers, Hay Riad - Rabat
Numéro de téléphone	(212) 5 37 56 95 95
Numéro de fax	(212) 5 37 56 95 73
Email	a.bennis@labelvie.ma

PARTIE II PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE DE L'OPERATION

La réalisation du présent programme de rachat de Label'Vie S.A de ses propres actions en vue de régulariser le marché s'inscrit dans le cadre législatif défini par :

- (i) les articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996) relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05 ;
- (ii) le décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dou-al Hijja (24 février 2003), fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ; et
- (iii) la circulaire du CDVM.

L'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que : «La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres actions, ni plus de 10 % d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être misessous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition, à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables.

La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale peut décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions ; à défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société doivent être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun.»

L'article 281 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que : «Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs peuvent acheter en bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché.

A cette fin, l'assemblée générale ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. Les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces rachats sont fixées par l'administration après avis du conseil déontologique des valeurs mobilières.»

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de Label'Vie, réuni le 20 juillet 2015, a décidé de proposer un programme de rachat à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 septembre 2015 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises. L'autorisation du programme de rachat, au sein de l'Assemblée Générale fera l'objet des résolutions suivantes :

« Première Resolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, agissant conformément aux dispositions légales et réglementaires notamment les articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, le décret n°2-10-44 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché et la circulaire du CDVM après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration relatif au programme de rachat en Bourse des valeurs par Label'Vie de ses propres actions en vue de régulariser le marché, et après avoir examiné l'ensemble des éléments contenus

dans la notice d'information visée par le CDVM, autorise expressément ledit programme de rachat tel que proposé par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi les modalités de ce programme de rachat comme suit :

- Prix maximum d'achat (hors frais d'achat): 1 650 dirhams
- Prix minimum de vente (hors frais de vente) 1 100 dirhams
- Nombre maximum d'actions à acquérir : **10%** du capital, soit 254 527 actions
- Délai d'autorisation : 18 mois, du 21 septembre 2015
Au 20 mars 2017

- Somme maximale à engager 419.969.550 dirhams

- Mode de financement du programme : par la trésorerie disponible.

Les dividendes des actions auto-détenues (y compris celles relatives au contrat de liquidité) seront enregistrés au report à nouveau dès leur distribution.

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé, un mandat de gestion a été signé entre Label'Vie et CDG Capital Bourse, société de bourse en vue de régulariser le cours de Label'Vie en bourse.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale autorise la mise en place d'un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisée par l'assemblée générale et conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre maximum à détenir dans le cadre du contrat de liquidité s'établit à 50 906 actions, soit 20% du programme de rachat et 2% du capital.

Label'Vie prévoit d'insérer dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale annuelle une partie consacrée à son programme de rachat d'actions présentant notamment les informations communiquées mensuellement au CDVM (Annexe III.2.P de la circulaire), les résultats du programme en terme d'évolution du cours et de la volatilité et en terme financier pour la société. Cette information sera également reprise dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration de Label'Vie souhaite renouveler le programme de rachat par Label'Vie de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action Label'Vie sur le marché boursier. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca, en cas de variation excessive du cours sur le marché, à la hausse et à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas d'une liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Le programme de rachat d'actions propres par les émetteurs en vue de régulariser le marché d'un titre ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.

En particulier il ne peut avoir pour objectif :

- la constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- l'annulation postérieure des titres rachetés ;
- la recherche d'un résultat financier ;
- le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT

Titres concernés :	Actions Label'Vie
Prix maximum d'achat¹	1 650 Dh
Prix minimum de vente²	1 100Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	254 527 actions, soit 10% du capital, sous réserve de l'approbation par l'AGO du 10 septembre 2015, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat
Somme maximale à engager	419 969 550Dh
Durée du programme	18 mois
Calendrier	Du 21 septembre 2015 au 20 mars 2017 ³

Les caractéristiques du programme de rachat de Label'Vie ont été fixées par le Conseil d'Administration de ladite société tenu le 20 Juillet 2015, conformément (i) aux articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996), (ii) au décret n°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) et (iii) à la circulaire du CDVM.

Conformément à l'article 279 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05, la valeur de l'ensemble des actions Label'Vie détenues par la société, ne pourrait être supérieure au montant des réserves autres que légales.

Au 31/12/2014, la société dispose de réserves autres que légales, d'un montant de 783417 514 Dhs. Compte tenu du niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le Marché Central sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de MAD419 969550. Rappelons que la société ne détient aucune action propre.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves autres que légales ni au maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 10 septembre 2015. Dans le cas où Label'Vie procéderait pendant la durée du programme de rachat à la distribution voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2015, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, et conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

¹ Prix hors frais d'achat.

² Prix hors frais de vente.

³ Avec obligation d'informer la Bourse des Valeurs des modalités du programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs.

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Label'Vie prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions (à un montant maximum de 419.969.550 Dh) par la mobilisation de sa trésorerie disponible qui s'élève à 776.516.047 dirhams au 31 décembre 2014.

V. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

le programme de rachat et le contrat de liquidité y afférent objets de la présente notice d'information s'étaleront sur une période 18 mois, du 21 septembre 2015 au 20 mars 2017, soit la durée maximale autorisée par la loi.

De même, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs, qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, Label'Vie devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 14 septembre 2015 au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin de programme.

VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché de l'action consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordre d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action.

Label'Vie envisage de confier la gestion et l'exécution du programme de rachat, objet de la présente notice d'information à CDG Capital Bourse.

Lorsqu'une opération sur titres à un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, Label'Vie prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider par son Assemblée Générale et le CDVM, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance CDG Capital Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Les achats et les cessions des actions Label'Vie seront effectués à tout moment sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à des prix d'achat et de vente fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites de la fourchette autorisée par l'AGO du 10 septembre 2015. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur capital.

Le rachat d'actions en vue de régulariser le marché intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours. L'intervention de la société de bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché par CDG Capital Bourse, selon le mandat de gestion couvrant le programme de rachat, confié par Label'Vie,

représentée par M Rachid Outariatte et ratifié en date du 25 août 2015 pour une durée de 18 mois à compter de la date de début dudit programme.

Dans le cadre du programme de rachat, CDG Capital Bourse agit en toute indépendance quant à l'opportunité d'intervention sur les titres Label'Vie. CDG Capital Bourse doit être seul juge des moments et montants d'intervention sur le marché. Le tout dans le respect du cadre légal et réglementaire régissant les rachats en bourse.

De plus, Label'Vie s'engage à ne pas initier d'ordres de bourse en application du programme de rachat ni de donner d'instructions de nature à orienter les interventions de CDG Capital Bourse.

CDG Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat ou à la vente des actions Label'Vie sous réserve notamment :

- Du cadre légal et réglementaire régissant les rachats d'actions en bourse ;
- Des prix d'intervention votés par l'Assemblée Générale ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale ;
- Du montant des réserves facultatives de Label'Vie si ces dernières deviennent inférieures au montant maximal à engager par la société ;
- Des dispositions de l'article 279 de la loi sur la SA.

Toutefois, Label'Vie a la faculté de limiter, par voie d'avenant express, dûment signé par les parties, l'étendue des pouvoirs délégués à CDG Capital Bourse, moyennant le respect par Label'Vie d'un délai d'information de deux jours ouvrés préalablement à la date de prise d'effet de cette limitation de pouvoirs. Dans cette situation, Label'Vie devra informer sans délais le CDVM et la Bourse de Casablanca.

CDG Capital Bourse est tenue :

- d'établir et de transmettre à Label'Vie un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat. Cet état reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la société de bourse, commissions de la Bourse de Casablanca, montants TVA et montants nets ;
- D'établir et de transmettre au Mandant une analyse mensuelle du marché des actions Label'Vie de telle manière à permettre au Mandant d'apprécier la régularisation dudit marché;
- et de transmettre à Label'Vie, au CDVM et à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

En outre, CDG Capital Bourse tiendra un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce registre indique, suivant l'ordre chronologique desdites transactions notamment, les mentions suivantes :

- La date et l'heure de la transaction ;
- Le cours et le sens de la transaction ;
- Le nombre d'action objet de la transaction ;
- Le coût total de l'opération ;
- La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.

Dans un délai de cinq (5) jours après la fin de chaque mois, Label'Vie informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses

dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

VII. CONTRAT DE LIQUIDITE

L'objectif de régularisation du cours peut également être recherché à travers une action préventive visant à renforcer la liquidité du titre. A cet effet, un contrat de liquidité sera adossé au programme de rachat selon les modalités suivantes :

- Conformément à la 2ème résolution de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2015, le contrat de liquidité porte sur 20% du programme de rachat.
- Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat ;
- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

L'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- Le principe d'indépendance : la personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. Aussi, à aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- Le principe de permanence : CDG Capital Bourse s'engage à assurer un taux de présence quotidienne de 50% sur le carnet d'ordres ;
- Le principe de présence sur le carnet d'ordres aussi bien à l'achat qu'à la vente : CDG Capital Bourse s'engage à assurer l'achat de 300 actions et la vente de 300 actions chaque séance de bourse ;
- Le principe d'une fourchette achat/vente maximale : la fourchette s'entend limite supérieure/limite inférieure telle que définie dans le cadre du programme de rachat soit [1650/1100]. De plus, CDG Capital Bourse s'engage à respecter un spread quotidien maximal entre les cours à l'achat et à la vente plafonné à 4% ;
- Le principe de non accumulation : le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

VIII. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE

CDG Capital Bourse agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par Label'Vie. En aucun cas, CDG Capital Bourse ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé. CDG Capital Bourse perçoit de Label'Vie une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, CDG Capital Bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;

- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché;
- Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

CDG Capital Bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par CDG Capital Bourse dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où Label'Vie est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

En termes de volume, CDG Capital Bourse doit s'assurer que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25 % du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
- 500 actions à l'achat et à la vente.

Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée sauf dérogation conformément aux dispositions de l'article I.4.33 de la circulaire du CDVM ;

Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat, il doit être liquidé dans les 12 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :

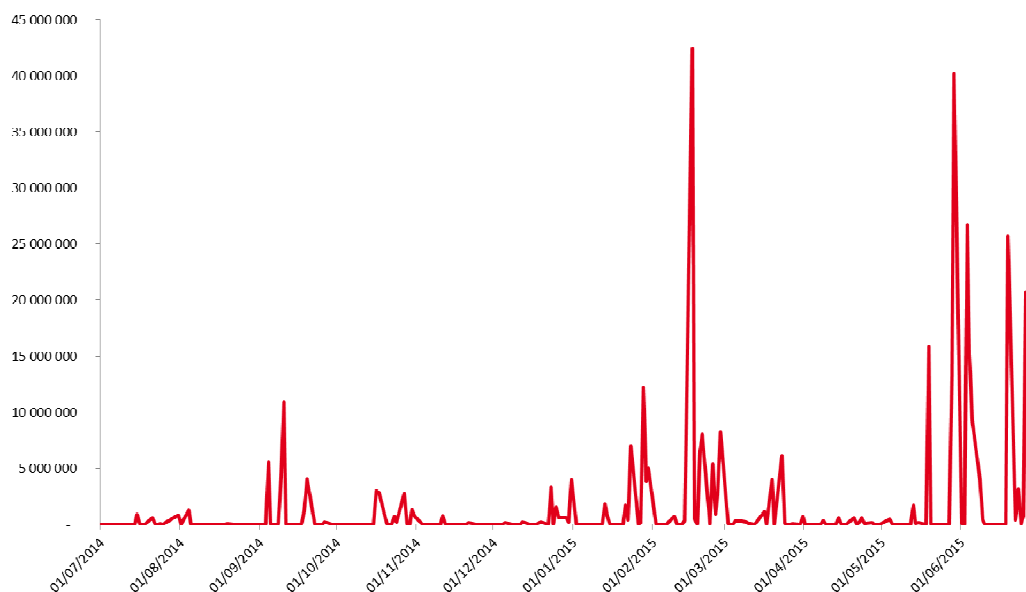
- Le stock cumulé peut être cédé via le marché central et /ou le marché de bloc ;
- La sortie à travers le marché central se fait selon les mêmes règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat.
- le stock cumulé peut être cédé via le marché central et/ou le marché de blocs.

IX. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE DE PRIX

VII.1 Evolution de la liquidité

Eléments de fixation de la fourchette de prix

Evolution des volumes traités sur le marché central du titre Label'Vie sur une période d'un an (en MAD)



Sur la période d'analyse (1an) allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, 312 697actions Label'Vie ont été échangées sur le marché central de la bourse de Casablanca, pour un volume de 356 952 391 Mdh, à un cours moyen pondéré de 1141,5 Dh. Le coefficient de liquidité (nombre de titres échangés/nombre d'actions constituant le capital) s'établit à 12,29%.

Le volume moyen par séance s'établit à 1 433 544Dh correspondant à 1 256 titres négociés en moyenne par séance.

Le volume maximum réalisé sur cette période a été constaté le 16/02/2015 à 42 433 040 Mdh correspondant à 37 388 titres échangés au cours de clôture de 1 134 Dh.

La fourchette de prix dans laquelle a évolué le titre Label'Vie est comprise entre un cours minimum de 1 000 Dh observé le 13 et 14 Mai 2015 et un cours maximum de 1 420Dh, observé le 20/10/2014.

Par ailleurs, le volume traité lors des séances les plus actives (volume supérieur à 3 Mdh) représente 89% du volume global des échanges du titre au cours de la période d'analyse, soit 317 728 657 Dh pour une quantité échangée de 280 409titres. Le CMP ressort ainsi à 1 133 Dh.

Le taux de cotation de la valeur s'établit à 49,8% sur la période d'analyse.

La performance du cours sur la période est de 3,62%.

VIII.2 Evolution du cours et de la volatilité

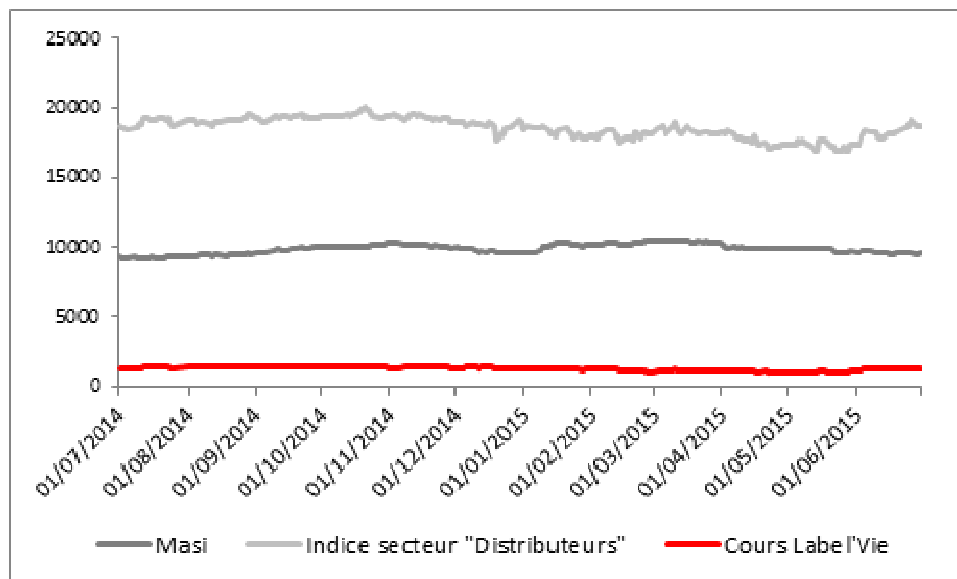
Evolution du cours

Période	Cours moyen par période* en Dh	Cours min de clôture en Dh	Cours max de clôture En Dh
1 mois Du 01/06/2015 au 30/06/2015	1 208,3	1 064	1 303
3 mois Du 01/04/2015 au 30/06/2015	1 101,8	1 000	1 303
6 mois Du 02/01/2015 au 30/06/2015	1 112,5	1 000	1 334
12 mois Du 01/07/2014 au 30/06/2015	1 141,5	1 000	1 420

* (Somme volume) / (Somme Quantité échangée) sur la période

Source : CDG Capital

Evolution du cours sur la période 01/07/2014 au 30/06/2015



Source : CDG Capital

L'analyse de l'évolution du cours de Label'Vie durant la période allant du 01/07/2014 au 30/06/2015, fait ressortir les tendances suivantes, comme illustrées par le graphe ci-dessus :

- **1ère phase d'instabilité** : marquée par une évolution en dents de scie entre le 01/07/2014 et le 19/01/2015 avec une régression de 2% enregistrant le cours le plus bas le 19/12/2014 qui s'est établi à 1 222 Dh. La séance du 20/10/2014 a enregistré cours le plus élevé à 1 420 Dh. Le volume échangé est de 55,7 Mdh .Par ailleurs, l'indice MASI a progressé de 12% sur la même période.

- **2^{ème} phase de baisse** : Tendence à la baisse observée sur la période allant du 21/01/2015 au 02/06/2015. La valeur Label'Vie a atteint son cours de clôture le plus bas de 1000 Dh, enregistré durant la séance du 13/05/2015 et du 14/05/2015. L'action a enregistré une baisse de 14% sur la période. Le volume échangé s'est établi à 195 Mdh. Par ailleurs, l'indice Masi a également régressé de 6%.
- **3^{ème} phase de reprise** : Période haussière observée entre le 03/06/2015 jusqu'au 30/06/2015 enregistrant une performance de 8,5% avec un volume échangé de 106 Mdh. Durant cette période, le cours de clôture le plus bas était de 1 170 Dh enregistré lors de la séance du 03/06/2015, le plus haut étant à 1 303 Dh enregistré le 23/06/2015. Sur la même période, l'indice du Masi a connu une légère baisse de 1,3%.

Evolution de la volatilité :

Les volatilités court et long termes du titre Label'Vie comparées avec celles du MASI, du MADEX et du secteur de la distribution sont données dans le tableau ci-dessous :

Volatilité	Label'Vie	MASI	MADEX	Distribution	Label'Vie// MASI
Volatilité CT - du 01/06/2015 au 30/06/2015	44,05%	6,95%	7,40%	21,70%	130,2%
Volatilité LT - du 01/07/2014 au 30/06/2015	32,72%	8,08%	8,54%	18,99%	31,7%

Source : CDG Capital

Le cours de l'action Label'Vie a connu, entre le 1^{er} 01/06/2015 et le 30/06/2015, une volatilité historique (LT) plus importante que celles enregistrées par les indices MASI, MADEX et l'indice sectoriel à court terme. En effet, la volatilité du titre Label'Vie s'est établie durant cette période à 44,05% contre 6,95% pour le MASI, 7,40% pour le MADEX et 21,70% pour l'indice sectoriel de la Distribution. Cette tendance est confirmée par la volatilité relative Label'Vie/MASI qui s'est établie à 130,2% sur la même période.

La même tendance est constatée dans l'analyse de la volatilité Long terme. En effet, la valeur Label'Vie fluctue de manière plus importante par rapport à ses indices de référence, avec une volatilité à long terme de 32,72% contre des volatilités se situant entre 8,08% et 8,54% pour Les indices MASI et MADEX. Sur le même horizon, la volatilité relative Label'Vie/MASI s'est établie à 31,7%.

Pour rappel, la volatilité est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action (exprimées en base logarithmique), multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés, selon la formule suivante :

$$VH = \sqrt{N} * \sqrt{\frac{1}{T-1} \sum_{t=1}^T (R_t - \bar{R})^2}$$

Avec : $R_t = Ln(1+R^*_t)$

Où :

VH = Volatilité historique ;

N = 250 séances boursières (annualisé) ;

Rt = Rendement ;

R*t = Variation quotidienne du cours de l'action entre le date t-1 et la date t ;

T = Nombre de performances boursières calculées pendant la période ;

\bar{R} = Moyenne des rendements.

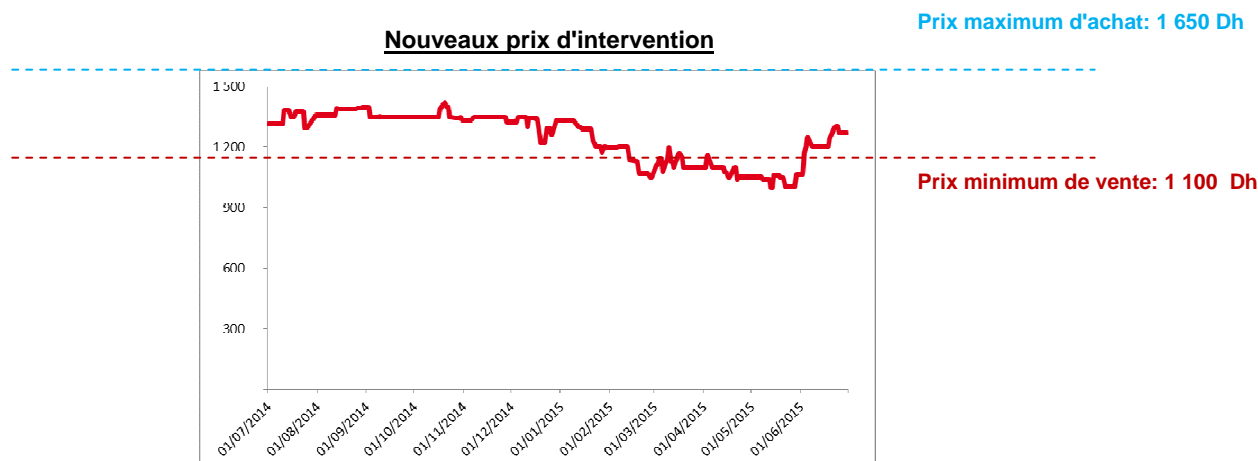
VIII.3 Elements de fixation de la fourchette

En répartissant les cours moyens sur la période par palier de 50 Dh, on obtient le tableau suivant synthétisant les paliers les plus fréquents :

Cours moyen par palier de 5 Dh	Fréquence	Pourcentages
]1000	3	2,42%
]1000-1050]	9	7,26%
]1050-1100]	24	19,35%
]1100-1150]	13	10,48%
]1150-1200]	8	6,45%
]1200-1250]	6	4,84%
]1250-1300]	12	9,68%
]1300-1350]	29	23,39%
]1350-1400]	20	16,13%
]1450-1500]	0	0

Les paliers qui enregistre la fréquence la plus élevée sur la période étudiée sont]1300-1350] et]1050-1100].

Partant de la volonté de Label'Vie de pouvoir agir sur le cours afin de limiter l'amplitude des variations du titre en bourse, le prix minimum de vente a été fixé à 1100 Dh. Avec un upside de 50%, le prix maximum d'achat s'établit à 1 650 Dh. Ce prix présente un upside de 16,2% par rapport au cours maximum de clôture observé durant la période d'étude et de 44,5% par rapport au cours moyen pondéré observé durant la période d'étude.



X. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LABEL'VIE

L'intention de Label'Vie n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus ou moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres. Il est à noter que les ajustements dus aux fluctuations du cours devraient avoir un impact sur les provisions en cas de moins values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

Dans le cas où Label'Vie acquerrait le nombre maximum d'actions à détenir du programme de rachat, soit 10% du capital (254 527 actions), au prix maximum de 1 650 Dh (haut de fourchette) et les revendrait au prix minimum de 1 100 Dh (bas de fourchette), à chaque achat et vente, la moins-value maximale enregistrée à ces conditions de prix serait de 139 989 850 Dh.

XI. PROGRAMMES DE RACHAT PRECEDENTS

1^{er} programme de rachat :

La Société a procédé, en décembre 2008, au lancement de son 1^{er} programme de rachat visant les actions Label'Vie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Titres concernés	Actions LABEL VIE
Prix maximum d'achat et de vente	1 650 Dh
Prix minimum d'achat et de vente	1 150 Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	114 538 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	188 987 700 dirhams
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier	Du 1 décembre 2008 au 31 mai 2010
Mode de financement	Ressources propres à Label Vie SA

Le tableau suivant résume les transactions mensuelles relatives au 1er programme de rachat sur 18 mois :

	12-08	01-09	02-09	03-09	04-09	05-09	06-09	07-09	08-09
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	0 (0%)	31 727 (1,38%)	38 284 (1,67%)	40 533 (1,77%)	53 445 (2,33%)	58 512 (2,55%)	59 416 (2,59%)	60 454 (2,64%)	60 725 (2,65%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	31 727	6 557	2 249	12 912	5 067	904	1 038	271	12
Cours moyen pondéré à l'achat (Dh)	1 231,7	1 210,0	1 222,7	1 214,0	1 220,6	1 140,7	1 160,1	1 153,4	1 152,9
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (Dh)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	31 727 (1,38%)	38 284 (1,67%)	40 533 (1,77%)	53 445 (2,33%)	58 512 (2,55%)	59 416 (2,59%)	60 454* (2,64%)	60 725 (2,65%)	60 737 (2,65%)

Source : CDVM

(*) : il est à noter que Label'Vie a déclaré au CDVM le 11/02/2010 avoir détenu 59 477 actions au mois de mai 2009 au lieu de 59 416 actions

	09-09	10-09	11-09	12-09	01-10	02-10	03-10	04-10	05-10
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	60 737 (2,65%)	60 798 (2,65%)	60 823 (2,66%)	60 823 (2,66%)	62 958 (2,75%)	64 808 (2,83%)	64 882 (2,83%)	65 104 (2,84%)	65 163 (2,84%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	61	25	-	2 074	1 850	74	222	59	257
Cours moyen pondéré à l'achat (Dh)	1 153,7	1 150,2	-	1 184,1	1 180,1	1 179,5	1 177,5	1 173,9	1 150,5
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (Dh)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	60 798 (2,65%)	60 823 (2,66%)	60 823 (2,66%)	62 897 (2,75%)	64 808 (2,83%)	64 882 (2,83%)	65 104 (2,84%)	65 163 (2,84%)	65 420 (2,86%)

Source : CDVM

Durant les 18 mois du 1^{er} programme de rachat, Label'Vie SA a acquis 65 420 actions et n'en a cédé aucune. Par conséquent, elle détenait en propre, à la fin de son programme, 65 420 actions, soit 2,86% du capital.

2^{ème} programme de rachat :

La Société a procédé, en août 2010, au lancement de son 2^{ème} programme de rachat visant les actions Label'Vie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Titres concernés	Actions LABEL VIE
Prix maximum d'achat	1 500 Dh
Prix minimum de vente	1 120 Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	114 538 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	171 807 000 dirhams
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier	Du 4 août 2010 au 4 février 2012
Mode de financement	Ressources propres à Label Vie SA

Le tableau suivant résume les transactions mensuelles relatives au 2^{ème} programme de rachat sur 18 mois :

	08-10	09-10	10-10	11-10	12-10	01.-11	02-11	03-11	04-11
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	65 420 (2,86%)	65 527 (2,86%)	114 538 (5%)	66 248 (2,89%)	47 723 (2,08%)	5 789 (0,25%)	5 945 (0,26%)	6 078 (0,27%)	6 102 (0,27%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	107	319	402	284	10 191	156	133	24	-
Cours moyen pondéré à l'achat (Dh)	1125,98	1130,72	1 165,18	1316,95	1 283,48	1282,51	1258,04	1205	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	18.829	52 105	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (Dh)	-	-	-	1.217,50	1 287,44	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	65 527 (2,86%)	65 846 (2,874%)	66 248 (2,89%)	47 703 (2,08%)	5 789 (0,25%)	5945 (0,26%)	6 078 (0,27%)	6 102 (0,27%)	6 102 (0,27%)

	05-11	06-11	07-11	08-11	09-11	10-11	11-11	12-11	01-12	02-12
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	6 102 (0,27%)	6 102 (0,27%)	6102 (0,27%)	6102 (0,27%)	6102 (0,27%)	6 102 (0,27%)	5 568 (0,24%)	418 (0,02%)	418 (0,02%)	0
Nombre total d'actions achetées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (Dh)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	534	5 150	-	418	-
Cours moyen pondéré à la vente (Dh)	-	-	-	-	-	1 295	1 295	-	1390	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	6 102 (0,27%)	6 102 (0,27%)	6 102 (0,27%)	6 102 (0,27%)	6 102 (0,27%)	5 568 (0,24%)	418 (0,02%)	418 (0,02%)	0 (0%)	0

Toutes les actions acquises dans le premier programme de rachat de 2008 (65 420 actions) ont été vendues durant le 2ème programme de rachat, soit moins de 12 mois après la fin du 1er programme conformément aux exigences de la circulaire du CDVM. Durant de ce programme, Label'Vie a acquis 11 616 actions et a cédé 77 036 actions dont 65 420 actions relatives au 1^{er} programme de rachat.

Au titre de ce programme, une plus value net de 4 432 805,91 Dh a été constatée.

XII. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

XI.1 TRAITEMENT COMPTABLE

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des Titres et Valeurs de placement.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier au 31/12. Si le cours moyen du portefeuille ressort en deçà du cours au 31/12, les moins values latentes seront constatées en tant que provisions financières

XI.2 REGIME FISCAL

Le rachat par Label'Vie de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

- **Régime fiscal applicable aux profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

- **Régime fiscal applicable aux dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. Ces derniers seront intégrés en report à nouveau dès leur mise en paiement.

PARTIE III PRESENTATION DE LABEL'VIE SA

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Label'Vie S.A
Siège Social	Rabat- Souissi, Km 3,5, angles rue Rif et Zaërs
Téléphone	05 37 56 95 95
Fax	05 37 56 95 66
Site Web	www.labelvie.ma
Forme juridique	Société Anonyme de droit privé marocain à Conseil d'Administration
Date de constitution	16 octobre 1985
Durée de vie :	99 ans
N° de Registre de commerce :	27 433 Rabat
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Date d'introduction en bourse	2 juillet 2008
Capital social (au 30/06/2015)	254 527 700 Dh, divisé en 2 545 277 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat et la vente, sous la forme de libre-service (supermarché) ou toute autre forme, de tout article et produit de consommation courante et notamment : produits alimentaires ; produits d'entretien, de parfumerie, de lingerie, de droguerie et de jardinage ; produits d'ameublement et de décoration ; articles pour enfants (jouets, bonneterie, etc.) ; articles électroménagers (radios, télévisions, photos, cuisinières, réfrigérateurs, etc.); articles paramédicaux, tabacs, articles de tabacs, journaux, articles de papeterie et de librairie ; ▪ L'exploitation de boulangerie, pâtisserie, boucherie, poissonnerie, rôtisserie, etc. ; ▪ L'achat et la vente en détail de toutes les boissons (alcoolisées ou non), le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur au Maroc ; ▪ La société pourra, également, s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés marocaines et étrangères dont le commerce serait similaire ou de nature à favoriser et à développer son propre commerce ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	<p>De par sa forme juridique, la société est régie par la loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par le Dahir 1-08-18 du 23 mai 2008.</p> <p>De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, Label'Vie S.A est soumise à</p>

toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06;
- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 45-06, 52-01, et par l'arrêté N°1268-08 du 7 juillet 2008 ;
- Règlement général de la bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n 1268 – 08 du 07 juillet 2008;
- Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961- 01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir N°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi N°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifié par la loi N°46-06 ;
- Règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°822-08 du 14 avril 2008 ;

De par son activité la société Label'Vie S.A. est soumise aux différents textes législatifs tels que présentés dans la partie « *Secteur d'activité, Environnement national, Réglementation du secteur* ».

Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat.
Régime fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, soit 30% ; ▪ La Société est soumise à la TVA (0%, 7%, 10%,14% et 20%), et au taux de droit commun (20%) pour les investissements et les autres produits.

II. ACTIVITE ET ORGANISATION

1. HISTORIQUE ET ACTIVITES

Les principaux événements ayant marqué l'évolution historique de Label'Vie sont les suivants :

Années	Evènements
1985	-Création de la société HYPER S.A. par Messieurs Zouhaïr Bennani, Rachid Hadni et Adnane Benchekroun
1986	-Ouverture du 1 ^{er} point de vente à Rabat, routes des Zaêrs sous le nom d'Hyper avec un supermarché de 750 m ² et une galerie marchande constituée de 15 stands
1987	-Ouverture d'un 2 ^{ème} point de vente d'une surface de 650 m ² dans le quartier Agdal à Rabat
1989	-Ouverture d'un 3 ^{ème} point de vente d'une superficie de 700 m ² , au 'Romandie II' à Casablanca
1990	-Restructuration du capital d'Hyper S.A. avec la sortie de M. Adnane Benchekroun
1991	-Cession du point de vente Romandie II de Casablanca
1995	-Acquisition d'un point de vente de 900 m ² situé au quartier Hay Riad à Rabat -Cession du point de vente Hyper Agdal situé au quartier Agdal à Rabat
1997	-Passage à la centrale d'achat : centralisation des achats et des stocks et centralisation de la fonction administrative
1999	-Reprise du point de vente Hyper Shem's (750 m ²) situé dans le quartier Agdal de Rabat
2001	-Naissance de la 1 ^{ère} chaîne de supermarchés à capitaux marocains « Carrefour Market » -Réaménagement et extension du point de vente Zaêrs (1 300 m ²)
2002	-Réaménagement du point de vente Riad -Acquisition de la société Superdiplo Maroc qui détenait les fonds de commerce de deux supermarchés « Supersol » -Alliance avec le 2 ^{ème} groupe mondial de la distribution (Ahold) matérialisée par une convention d'approvisionnement avec la centrale d'achat du groupe Ahold et ouverture du magasin Casablanca Vélodrome -Entrée de Salafin et de Cyrus Capital Ltd dans le capital d'Hyper S.A à hauteur de 10% chacun
2003	-Ouverture du 5 ^{ème} magasin Carrefour Market situé dans la Médina de Rabat (600 m ²) -Reprise de Maromarché, un supermarché de 600 m ² dans le quartier Hassan à Rabat -Ouverture du 7 ^{ème} magasin Carrefour Market situé dans le centre-ville de Kénitra (1 500 m ²)
2004	-Salafin et Cyrus Capital Ltd sont rejoints par le fonds d'investissement Esterad et la société Holding Benjelloun Meziane à hauteur respectivement de 10% et 12% -Ouverture du 8 ^{ème} magasin Carrefour Market situé dans le centre-ville de Meknès (2 000 m ²)
2005	-Ouverture du 9 ^{ème} magasin Carrefour Market situé dans le centre-ville de Settat (2 000 m ²) -Acquisition d'un point de vente (10 ^{ème} magasin) de 500 m ² dans le quartier la Gironde à Casablanca -Ouverture du 11 ^{ème} magasin Carrefour Market situé à Casablanca situé à Anfa (1 000 m ²)
2006	-Rénovation des points de vente de Casablanca La Gironde et de Rabat Riad -Ouverture du capital de Retail Holding au Groupe Sanam Holding, partenaire industriel du Groupe Best Financière à hauteur de 34% par le biais de sa filiale VCR Logistique
2007	-Sortie conjointe de Salafin, HBM, Cyrus Capital Ltd et Esterad -Entrée dans le capital d'Hyper S.A. de la société FCEC à hauteur de 10,26% -Transfert de 5% du capital d'Hyper S.A. détenu par FCEC à M. Moulay Hafid ELALAMY -Reprise par voie de fusion absorption du magasin quartier des hôpitaux à Casablanca (500 m ²) exploité sous l'enseigne Label'Shop (Wabi SARL) -Ouverture du 13 ^{ème} magasin à El Jadida (2 000 m ²) A fin 2007, le réseau Label'Vie S.A comptait 13 magasins
2008	-Changement de dénomination sociale de Hyper S.A. qui devient Label'Vie S.A -Ouverture du 14 ^{ème} magasin dans le quartier Lissasfa à Casablanca (1300 m ²) -Introduction en bourse de Label'Vie S.A -Ouverture du 15 ^{ème} magasin à Mohammedia (1 000 m ²) -Ouverture du 16 ^{ème} magasin dans le quartier Maârif à Casablanca (1 300 m ²) -Ouverture du 17 ^{ème} magasin à Khémisset (1 500 m ²)

Années	Evènements
	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture du 18^{ème} magasin dans le quartier Taddart à Casablanca (1 200 m²) -Acquisition du supermarché Souissi (2 000 m²) - A fin 2008, le réseau Label'Vie S.A comptait 19 magasins
2009	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture de 6 nouveaux points de ventes : -Ouverture du magasin Label'Vie à Alia Mohammedia (950 m²) -Ouverture du magasin Label'Vie à Sala El Jadida (1 100 m²) -Ouverture du magasin Label'Vie à Romandie Casablanca (Ex Hyper Romandie) (800 m²) -Ouverture du magasin au quartier Val Fleury à Casablanca (700 m²) -Ouverture du magasin à Aïn Sebâa (1 900 m²) -Ouverture du 1^{er} hypermarché Carrefour à Salé (5 500 m²) -Reprise de 2 supermarchés « Franprix » et leur transformation en magasins Label'Vie : Yacoub Al Mansour et Oulfa (1 850 m²) -Absorption des sociétés « Supermarché Souissi », « Les alcools Réunis », et « Bab Zaërs », constituant le point de vente de Rabat Souissi -Acquisition de terrains et locaux destinés à abriter des nouveaux magasins en 2010 -A fin 2009, le réseau Label'Vie S.A comptait 27 magasins
2010	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture en avril 2010 du deuxième Hypermarché Carrefour dans le centre commercial Al Mazar à Marrakech (6 000 m²) -Ouverture de 6 points de vente à Kenitra (500 m²), Témara (300 m²), Casablanca Gauthier (400 m²), à Agadir (1 500 m²), Marrakech (2 000 m²) et à Fès (2 000 m²) -Acquisition en Novembre 2010 de la société Metro Cash & Carry Morocco (MCCM) (52 730 m² de surface de vente) -Emission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 Mdh
2011	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture de la 1^{ère} tranche de la plateforme logistique de Skhirate d'une superficie totale de 24 000 m² -Ouverture du 2^{ème} point de vente à Meknès dans le quartier plaisance d'une superficie de 1 500 m² -Ouverture du 7^{ème} point de vente à Rabat El Manal d'une superficie de 1 500 m² -Ouverture du 1^{er} point de vente à Safi d'une superficie de 1 500 m²
2012	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture le 05 Février du 2^{ème} Carrefour Market à Agadir d'une superficie de 1 500 m² -Ouverture du 1^{er} Carrefour Market à Sidi Slimane en juillet d'une superficie de 969 m² -Ouverture le 2^{ème} Carrefour Market à Témara Al Wifak en septembre d'une superficie de 1500 m² -Ouverture du 13^{ème} Carrefour Market à Casablanca d'une superficie de 800m²
2013	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture du 14^{ème} Carrefour Market à Casablanca « Anfa place » en février d'une superficie de 2 600 m² -Ouverture du 3^{ème} Hypermarché Carrefour à Fès en Mai d'une superficie de 6 000 m² -Ouverture du 1^{er} Atacadao de la ville de Fkih Bensalah en juillet d'une superficie de 3 000 m² -Ouverture du 1er Carrefour Market de Beni Mellal en septembre d'une superficie de 1 500 m² -Finalisation du programme de conversion des 8 magasins Métro sous l'enseigne Atacadao -Ouverture du 15^{ème} Carrefour Market à Casablanca "Sidi Othmane" en Octobre d'une superficie de 800m² -Ouverture du 10ème magasin Atacadao à la ville de Sidi Kacem au mois de Décembre d'une superficie de 3200 m²
2014	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture du 2ème Carrefour Market à Marrakech « Carré Eden » en février d'une superficie de 1 900 m² -Ouverture du 4ème Hypermarché Carrefour à Oujda en Mai d'une superficie de 3 400 m² -Ouverture du 16eme Carrefour Market de Casablanca en Juin d'une superficie de 720 m² sur Boulevard Ziraoui -Ouverture d'u 1^{er} Carrefour Market à Khénfira d'une superficie de 1 900 m² en juin -Ouverture du 1er Atacadao de Taza au mois d'Aout d'une superficie de 3 500 m² -Ouverture du 5ème Hypermarché Carrefour à Marrakech-Targa en Octobre d'une superficie de 3 400 m² -Ouverture d'u 1^{er} Carrefour Market à Essaouira d'une superficie de 1 600 m² en décembre -Ouverture d'u 1^{er} Carrefour Market à Berkane d'une superficie de 1 500 m² en décembre -Titrisation sur 20 biens appartenant à Label'Vie SA pour 456,8 Mdh -Emission d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 500 Mdh
A Juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> -Ouverture du 3ème Carrefour Market à Marrakech « Ménara Mall » le 04 Juin 2015 d'une superficie de 3000 m²

Source : Label'Vie

2. ORGANISATION

2.1. Organes d'administration

Composition du conseil d'administration au 31 juillet 2015

A fin juillet 2015, le Conseil d'Administration de Label'Vie est composé comme suit :

Administrateur	Date de nomination	Date de reconduction de mandat	Expiration du mandat	Qualité	Fonction dans Label'Vie S.A
M. Zouhair Bennani	25/03/2004	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes 2019	Président du Conseil d'Administration de Label'Vie S.A	Président du Conseil d'Administration de Label'Vie S.A
M. Rachid Hadni	25/03/2004	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes 2019	Administrateur Directeur Général de Label'Vie S.A	Administrateur Directeur Général de Label'Vie S.A
M. Saïd Alj	20/06/2006	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes 2019	Administrateur	Intuitu personae
Retail Holding représentée par M. Zouhair Bennani	25/03/2004	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes 2019	Administrateur	-
M. Adil Bennani	25/03/2007	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes 2019	Administrateur	Intuitu personae
Unimer représentée par M. Ismaïl Farih	13/12/2007	27/06/2011	AG statuant sur les comptes 2016	Administrateur	-
M. Mly Hafid El Alamy	13/12/2007	27/06/2011	AG statuant sur les comptes 2016	Administrateur	Intuitu personae
M. Said Ibrahim	13/12/2007	27/06/2011	AG statuant sur les comptes 2016	Administrateur	Intuitu personae
Saham Assurances représentée par Mme. Kawtar Johrati	10/10/2008	28/06/2012	AGO statuant sur les comptes 2017	Administrateur	-

Source : Label'Vie

Les dispositions des statuts de la société relatives à la composition, aux attributions et au fonctionnement du Conseil d'Administration de Label'Vie S.A. sont conformes à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

Aucun prêt n'est accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la direction de la société.

2.2. Organes de direction au 31 juillet 2015

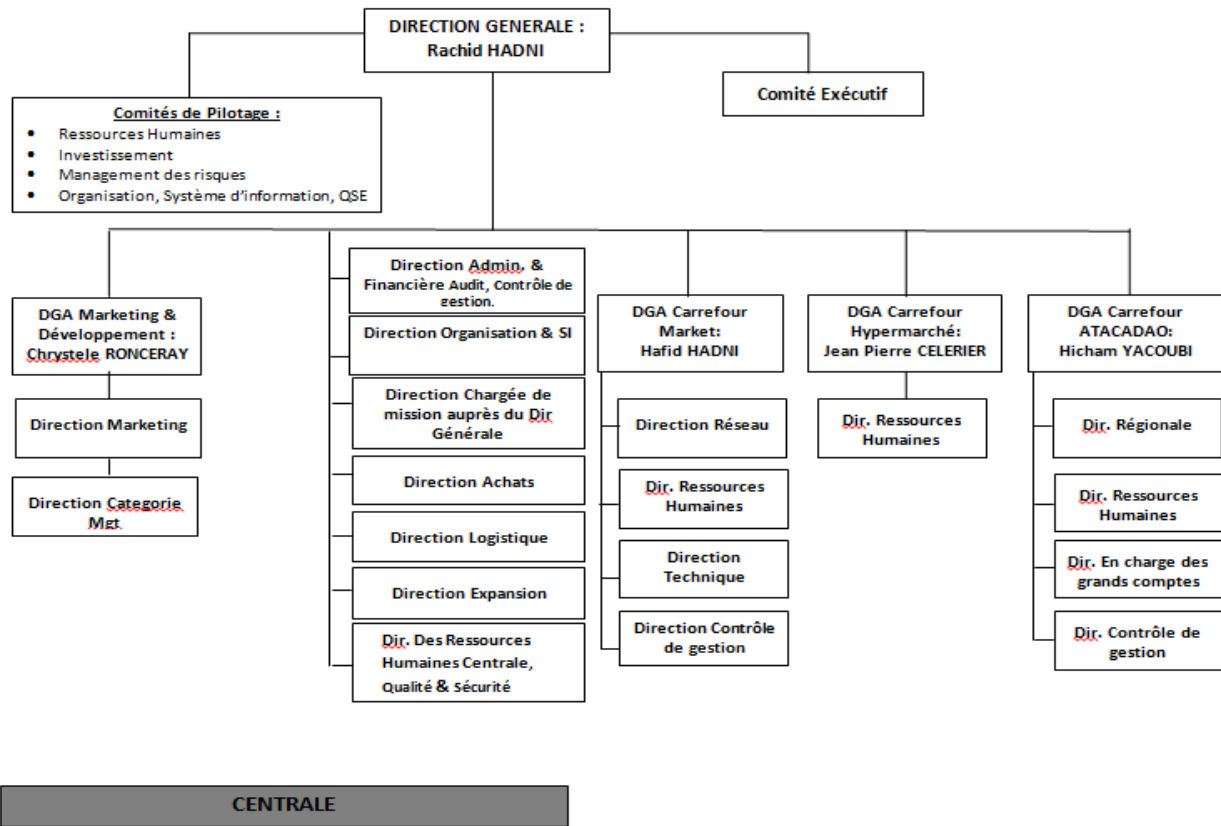
Les principaux dirigeants de la société sont :

Identité	Fonction dans Label'Vie S.A	Date d'entrée en fonction
M. Zouhaïr Bennani	Président du Conseil d'Administration	01/02/1986
M. Rachid Hadni	Administrateur Directeur Général	01/02/1986
M. Jean-Pierre Celerier	Directeur Général Adjoint Carrefour Hypermarché	20/01/2012
M. Hafid Hadni	Directeur General Adjoint Carrefour Market (Supermarchés)	07/10/2002
Mohamed Hicham Yacoubi	Directeur General Adjoint Atacadao	01/07/2002
Ahmed Abbou	Directeur des Ressources Humaines Centrale, Qualité et Sécurité	01/09/2005
Hanane Amraoui	Directrice des Achats	12/05/2013
Rachid Belghiti	Directeur Expansion	15/12/2008
Mohamed Amine Bennis	Directeur Administratif & Financier Directeur Audit et Contrôle de gestion	01/10/2005
Meryem Dassouli	Chargée de mission auprès du Directeur General	01/11/2011
Mohamed Halloum	Directeur Organisation & Système d'Information	16/08/2007
Badr Khyari	Directeur « Catégorie Management »	11/06/2001
Chrystele Ronceray	Directeur General Adjoint Marketing & Développement	01/09/2011
Jamila Dahib	Directeur juridique	01/02/2014
Hicham KITTANE	Directeur Logistique	18/05/2015

Source : Label'Vie

2.3. Organigramme fonctionnel

Organigramme de Label'Vie S.A. au 31/07/2015

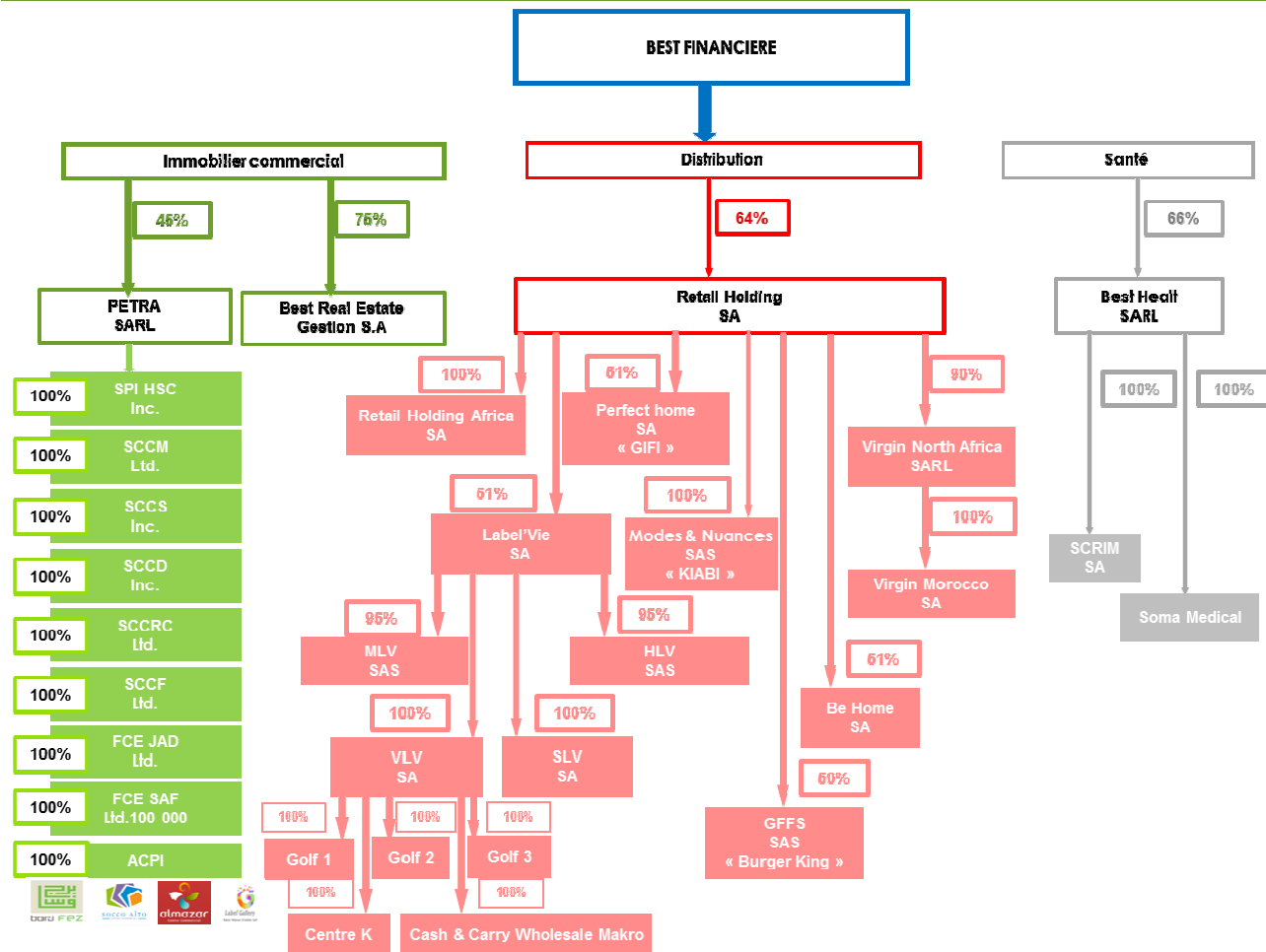


Source : Label'Vie

3. BREVE PRESENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

3.1. Organigramme juridique

Organigramme juridique de Best financière au 31/07/2015 :



Source : Label' Vie

3.2. Répartition du capital

Actionnaires	30/06/2015	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Retail Holding	1 293 621	50,82%
SAHAM Assurances (ex-CNIA SAADA)	257 230	10,11%
Arisaig Africa Consumer	202 750	7,97%
ALJIA Holding (ex-ETAMAR)	106 455	4,18%
Salariés	1 627	0,06%
Autres	2	0,0%
Flottant	683 592	26,86%
Total	2 545 277	100%

Source : Label'Vie

Une action Label'Vie S.A correspond à un droit de vote.

Rappelons que dans le cadre de la régularisation du cours de l'action Label'Vie, la Société avait procédé à la mise en place, en 2010, d'un programme de rachat portant sur un nombre maximum d'actions à détenir de 114 538 actions à un prix allant de 1 120 à 1 500 Dh par action. Cette opération avait débuté le 04 Août 2010 pour une durée de 18 mois et est arrivée à échéance le 04 Février 2012.

Il est à signaler qu'à ce jour Label'Vie ne détient plus aucune de ses propres actions.

Informations générales sur Retail Holding

Retail Holding est une holding dont l'activité principale est la prise de participation dans des structures à fort potentiel. Actuellement, la société Retail Holding s'est diversifiée autour des activités de distribution, notamment à travers l'exploitation des enseignes « Carrefour Market », « Carrefour », « Atacadao », « Virgin », « Gifi », « KIABI » ainsi que l'enseigne de restauration « Burger King ».

Au 31/12/2014, Retail Holding a réalisé un résultat net de -19,2 Mdh. A fin 2014, la holding a comme principaux actionnaires la société Best Financière (64,0%) et la société VCR Logistique (36,0 %).

Actionnaire majoritaire	Activité	Actionnaires au 30/06/2014	Résultat Net 2014 (Dh)	Capital social 2014 (Dh)
Retail Holding	Holding de participation	Société Best Financière (64,0%) Société VCR Logistique (36,0%)	-19 184 210,63	98 577 200

Source : Label'Vie

Informations générales sur SAHAM Assurance (ex- CNIA SAADA)

SAHAM Assurance est une compagnie d'assurance et réassurance Vie et non Vie, dotée d'un capital social de 412 Mdh. A fin 2014, SAHAM Assurance a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 680 Mdh et un résultat net part du groupe de 341,2 Mdh.

A fin 2014, l'actionnariat de SAHAM Assurances se décline comme suit :

Actionnaires	% du capital détenu
SAHAM FINANCES	57,7%
SANAM Holding	21,8%
First commercial Estate Company	1,7%
Divers actionnaires	18,8%
Total	100,00%

Source : Bourse de Casablanca

Informations générales sur ALJIA Holding

ALJIA est une holding de participation dont le capital social s'élève à 530 800 Dh. ALJIA holding a récemment absorbé la société ETAMAR en reprenant ainsi la participation de cette dernière dans Label'Vie S.A. A fin 2014, l'actionnariat d'ALJIA se décline comme suit :

Actionnaires	% du capital détenu
M. Said Alj	70,5%
Autres actionnaires	29,5%
Total	100%

Source : Label'Vie

Informations générales sur Arisaig Africa Consumer Fund Limited

Arisaig Africa Consumer Fund Limited est un fonds d'investissement géré par la société d'investissements Arisaig Partners. Lancé en 2007, ce fonds a pour vocation d'investir dans les valeurs cotées du secteur de la grande consommation en Afrique. La taille actuelle de ce fonds s'élève à 1 069 M\$. Il est à noter que, la société d'investissement Arisaig Partners, créée en 1996 à Singapour, est une structure indépendante auto-détenue par ses salariés.

3.3. Pactes d'actionnaires

La gestion et le développement des magasins « Carrefour Hypermarché » sont confiés à HLV SAS alors que celles de « Atacadao » sont confiées à MLV S.A.S. Ces deux sociétés sont des filiales détenues à 95% par Label'Vie et à 5% par Carrefour Partenariat International.

Deux pactes d'actionnaires ont été signés dans ce cadre que entre Carrefour Partenariat International et Label'Vie S.A :

1. Le 10 mars 2010, un pacte concernant HLV SAS, d'une durée de 15 ans reconductible par tacite reconduction pour une période successive de 10 ans.
2. Le 17 janvier 2013, un pacte signé concernant MLV SAS, d'une durée de 15 ans reconductible par tacite reconduction pour une période successive de 10 ans.

4. BREVE PRESENTATION DES FILIALES

A la veille de la présente opération, Label'Vie S.A détient trois filiales dénommées « Hypermarché LV SAS » à hauteur de 95%, VLV SAS (ex « Metro Cash & Carry Morocco ») à 100% et Maxi LV S.A.S à hauteur de 95%.

Hypermarché LV SAS (HLV)

HLV a pour objet, sur l'ensemble du territoire du Royaume du Maroc :

- Le développement et l'exploitation au Maroc (en son nom propre et/ou en vertu de contrats de master franchise, de contrats de franchise et/ou d'affiliation et/ou de sous franchise conclus exclusivement avec une entité du Groupe Carrefour ou avec Label'Vie) d'activités de vente au détail de produits alimentaires et non alimentaires par l'intermédiaire d'hypermarchés et/ou de supermarchés, ainsi que toutes activités annexes y afférentes.
- La conclusion de contrats de franchise ou de sous-franchise ou d'affiliation conclus exclusivement avec une entité du Groupe Carrefour ou avec Label'Vie ;
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son activité ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le siège social de la société est situé à Km 3.5, Route des Zaërs à Rabat. Elle est dotée d'un capital social de 120 000 000 Dh, divisé en 1 200 000 actions nominatives de même catégorie, de valeur nominale de 100 dirhams chacune entièrement souscrites en numéraire et intégralement libérées à la souscription.

A fin 2014, les actions de cette société sont détenues à 95% par la société Label'Vie SA et à 5% par Carrefour Partenariat International.

A fin 2014, HLV a réalisé un chiffre d'affaires de 966 Mdh.

VLV SAS (ex "Metro Cash & Carry Morocco (MCCM) SA")

Jusqu'à novembre 2010, Metro Cash & Carry Morocco (MCCM) était filiale à 100% de Metro Group.

Le 15 novembre 2010, Label'Vie S.A et Metro Group ont annoncé la signature d'un accord au terme duquel Label'Vie S.A a acquis 100% des actions de la société Metro Cash & Carry Morocco SA et de ses filiales.

Suite à l'acquisition de la société Metro Cash and Carry Morocco en 2010 par Label'Vie S.A. auprès de METRO Group qui en détenait les droits de marque, le groupe Label'Vie a dû procéder au changement de la dénomination sociale de MCCM à VLV SAS.

VLV a pour vocation l'acquisition et la construction des nouveaux points de ventes des enseignes Carrefour Market, Carrefour hypermarché et Atacadao.

A fin 2014, le capital de la société VLV SAS s'élève à 466 Mdh détenu à 100% par Label'Vie S.A et le chiffre d'affaires réalisé s'établit à 268,8 Mdh.

Maxi LV (MLV)

Le Groupe Label'Vie a créé la société Maxi LV S.A.S en décembre 2011 qui est une structure indépendante destinée à gérer et exploiter les magasins sous le concept Hyper Cash. La société Maxi LV exploite au 31 Décembre 2014 onze magasins sur le territoire marocain sous l'enseigne Atacadao et ce, suite à la signature d'un protocole d'accord suivi d'un pacte d'actionnaires entre HLV et Carrefour Partenariat International (à noter que le foncier et l'immobilier des magasins appartiennent à VLV).

L'enseigne Atacadao s'établit sur une superficie minimale de 3 000m² et offre un assortiment limité aux besoins essentiels avec peu de non alimentaire. L'enseigne privilégie le prix à la disponibilité

A sa création, MLV était détenue à 100% par VLV S.A avant d'être cédée à Label'Vie S.A durant l'année 2012. A fin 2014, le capital de la société MLV s'élève à 158,2 Mdh détenu par Label'Vie S.A (95%) et Carrefour International (5%).

A fin 2014, MLV a réalisé un chiffre d'affaires de 2 574,3 Mdh.

Services LV SA (SLV)

Créée en septembre 2014, Services LV est une filiale à 99,87% de Label'Vie SA, ayant pour vocation d'abriter l'exploitation des stations de services construites sur les terrains appartenant à VLV et Label'Vie. A partir de Septembre 2015, les achats et ventes de services dans les stations figurant sur les comptes de VLV et Label'Vie seront transférés sur les comptes de SLV. En 2014, SLV n'était toujours pas opérationnelle.

5. EVENNEMENTS RECENTS ET REALISATIONS

Emission d'emprunt obligataire

En 2014, Label'Vie a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 500 Mdh par voie d'appel public à l'épargne. Le groupe LABEL'VIE vise à travers cette émission d'obligations à opérer un reprofilage de sa dette, notamment l'encours de sa dette privée à travers l'émission de nouvelles obligations réservées aux porteurs des obligations existantes et aux porteurs des billets de trésorerie existants ainsi qu'à de nouveaux investisseurs, ainsi qu'à financer une partie de son programme d'investissements sur les prochaines années.

Titrisation

Le groupe Labelvie a procédé à une opération de titrisation à titre exceptionnel durant l'année 2014 afin d'optimiser la position de sa trésorerie et de diversifier ses moyens de financements.

Cette opération est un financement structuré matérialisé par la cession d'actifs par un établissement initiateur « Label'Vie » à une entité ad hoc appelée FPCT «Fonds de Placement Collectif en Titrisation » qui finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché des capitaux.

Ouvertures de magasins

Le Groupe Label'Vie a poursuivi sa stratégie de développement en procédant à l'ouverture de neuf nouveaux points de vente :

En 2014 :

- Ouverture du 2ème Carrefour Market à Marrakech « Carré Eden » en février d'une superficie de 1 900 m²
- Ouverture du 4ème Hypermarché Carrefour à Oujda en Mai d'une superficie de 3 400 m²
- Ouverture du 16ème Carrefour Market de Casablanca en Juin d'une superficie de 720 m² sur Boulevard Ziraoui
- Ouverture d'u 1er Carrefour Market à Khénifra d'une superficie de 1 900 m² en juin
- Ouverture du 1er Atacadao de Taza au mois d'Aout d'une superficie de 3 500 m²
- Ouverture du 5ème Hypermarché Carrefour à Marrakech-Targa en Octobre d'une superficie de 3 400 m²
- Ouverture d'u 1er Carrefour Market à Essaouira d'une superficie de 1 600 m² en décembre
- Ouverture d'u 1er Carrefour Market à Berkane d'une superficie de 1 500 m² en décembre

En 2015 :

- Ouverture du 3ème Carrefour Market à Marrakech « Ménara Mall » le 04 Juin 2015 d'une superficie de 3 000 m²

6. DONNEES FINANCIERES

6.1. Périmètre de consolidation du Groupe Label'Vie

- Périmètre 2013

Les comptes consolidés du Groupe Label'Vie englobent les entreprises suivantes :

- Hypermarché LV S.A.S sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 95% ;
- VLV S.A.S, sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 100% ;
- Maxi LV S.A.S, sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 95%.

Nom de l'entité	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
Label'Vie S.A			Société Mère ^(*)
HLV S.A.S	95%	95%	Intégration Globale
VLV S.A.S	100%	100%	Intégration Globale ^(*)
Maxi LV S.A.S	95%	95%	Intégration Globale

^(*) Etablissement consolidant

Périmètre 2014

Les comptes consolidés du Groupe Label'Vie englobent les entreprises suivantes :

- Hypermarché LV S.A.S sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 95% ;
- VLV S.A.S, sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 100% ;
- Maxi LV S.A.S, sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 95%.

Nom de l'entité	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
Label'Vie S.A			Société Mère ^(*)
HLV S.A.S	95%	95%	Intégration Globale
VLV S.A.S	100%	100%	Intégration Globale ^(*)
Maxi LV S.A.S	95%	95%	Intégration Globale

^(*) Etablissement consolidant

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation à fin 2014

Nom de l'entité	Activité	Participation dans le capital (%)
Mutandis	Fonds d'investissement	4,6%
Berkane Piazza s.a.r.l	Construction et gestion des locaux	67,0%

6.2. Réalisations

Le chiffre d'affaires du Groupe Label'Vie se décompose comme suit :

- Les ventes de marchandises en l'état réalisées par les différents magasins ;
- Les ventes des prestations de services qui comprennent notamment les locations d'espaces au sein des magasins, les droits d'entrée, les loyers des galeries commerciales et la marge arrière réalisée sur les ventes de marchandises.

L'analyse du chiffre d'affaires consolidé se présente comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2012	2013	Var 13/12	2014	Var 14/13
Ventes marchandises en l'état	5 166,9	5 308,4	2,7%	5 760,2	8,5%
<i>En % du CA</i>	91,1%	91,7%	0,6%	91,3%	-0,4 pts
Ventes de biens et services produits	504,6	480,2	-4,8%	550,2	14,6%
<i>En % du CA</i>	8,9%	8,3%	-0,6%	8,7%	0,4 pts
Chiffre d'affaires	5 671,5	5 788,6	2,1%	6 310,4	9,0%

Source : Label'Vie

En 2014, les ventes du groupe sont passées de 5 788,6 Mdh à 6 310,4 Mdh soit une progression de 9%.

Les ventes de marchandises ont atteint 5 760,2 Mdh à fin 2014. Cette hausse de 8,5% s'explique par :

- La progression de 3,2% des ventes des supermarchés « Carrefour Market » à 2 270 Mdh ;
- La progression de 27,6% des ventes des hypermarchés à 837,74 Mdh;
- La baisse des ventes d'Atacadao de 8,2% à 2 652,8 Mdh.

De même, les ventes de biens et services produits ont progressé de 14,6% entre 2013 et 2014, passant de 480,2 Mdh à 550,2 Mdh.

La contribution de chaque enseigne dans les ventes de marchandises du groupe se présente comme suit :

En Mdh	2012	2013	Var 13/12	2014	Var 14/13
Carrefour Market	2 091,7	2 199,4	5,1%	2 270,0	3,2%
Carrefour hypermarché	517,8	656,3	26,7%	837,4	27,6%
Atacadao (Ex Metro)	2 557,4	2 452,7	-4,1%	2 652,8	8,2%
Total ventes du Groupe	5 166,9	5 308,4	2,7%	5 760,2	8,5%

Source : Label'Vie

- L'enseigne Carrefour Market a réalisé une progression de ses ventes de 3,2% soit plus de 70,7 Mdhs par rapport à l'exercice 2013. Cette progression s'explique principalement par :
 - les performances réalisées par les magasins ouverts avant 2014 (périmètre constant) dont les ventes ont progressées de plus de 38,8 Mdhs soit 1,8% d'augmentation par rapport à 2013 ;
 - les ventes réalisées par les magasins ouverts en 2014. En effet, les cinq nouveaux magasins (Marrakech Carré Edden, Khénifra, Casablanca Ziraoui, Berkane, Essaouira) ont enregistré un chiffre d'affaires de 99 Mdh.
 - Le segment Hypermarché a connu, au titre de l'exercice 2014, une progression de 27,6% des ventes du grâce à :
 - l'ouverture en mai 2014 d'un quatrième et en octobre 2014 d'un cinquième hypermarché de 3400 m² chacun ;
 - La hausse des ventes des Hypermarchés Carrefour de Salé et Marrakech (périmètre constant) de +1%.

En 2014, ATACADAO a réalisé 2 652,8 Mdh de ventes contre 2 452,7 Mdh en 2013, soit une hausse de 8,2% sur un an.

6.3. Résultats Nets consolidés

Le tableau, ci-dessous, présente l'évolution du résultat net du Groupe sur la période étudiée :

En Mdh	2012	2013	Var 13/12	2014	Var 14/13
Résultat d'exploitation	167,7	139,9	-16,6%	170,2	21,7%
Résultat courant (III+VI) VII	76,6	48,1	-37,2%	81,8	70,1%
Résultat non courant (VIII-IX) X	68,6	40,9	-40,4%	34,1	-16,6%
Résultat avant Impôt (VII+X) XI	145,2	89,0	-38,7%	115,9	30,3%
Impôts sur les résultats	28,5	34,3	20,6%	35,6	3,8%
Résultat Net	116,7	54,6	-53,2%	80,3	47,0%
Résultat Net Part du Groupe	117,8	55,9	-52,5%	81,0	44,8%

Source : Label'Vie

■ **Evolution 2012-2013**

Le résultat net consolidé a enregistré une baisse de 53,2% entre 2012 et 2013 en passant de 116,7 Mdh à 54,6 Mdh.

La marge nette du groupe est passée de 2,1% à 0,9% sur la même période soit une baisse de 0,8 points. Cette baisse s'explique principalement par :

- La hausse des charges d'exploitation liée aux ouvertures de supermarchés durant cette période ;
- La baisse du résultat d'exploitation liée notamment à l'augmentation des autres charges externes, des impôts et taxes et des dotations d'exploitation ;
- La baisse du résultat non courant due à la réalisation en 2012 d'une plus-value de 69 Mdh suite à l'opération de lease-back sur le site d'Atacadao Tanger, contre une plus-value de 49 Mdh réalisée en 2013. (Lease-back des sites : Settat, Anfa et Zaers)
- L'augmentation de l'IS.

■ **Evolution 2013-2014**

Le résultat net consolidé s'est apprécié de 47% passant de 54,6 Mdh à 80,3 Mdh au titre de l'exercice 2014.

Ainsi, la marge nette du groupe est passée de 0,94% à 1,27% sur la même période enregistrant une progression de 0,33 points. Cette hausse s'explique par l'ouverture des nouveaux magasins et la performance des magasins existants.

La contribution des principales enseignes au résultat net part du groupe 2014 se présente comme suit :

- Carrefour Market a contribué à hauteur 73,7 Mdh dans le résultat net consolidé contre 50,8 Mdh en 2013 ;
- Carrefour hypermarché a enregistré un résultat net de 9,4 Mdh au titre de l'exercice 2014 contre -3,2 Mdh en 2013. Cette évolution positive s'explique par l'ouverture de deux hypermarchés ;
- Atacadao a réalisé un résultat net de -23,9 Mdh en 2014 impacté par la finalisation du programme de conversion des derniers magasins Metro en Atacadao et l'ouverture de deux nouveaux magasins n'ayant pas encore atteint leur rythme d'activité normatif.

6.4. Prévisions

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le groupe Label'Vie prévoit une extension de son réseau de magasins de 20 000m² en 2015, 32 000m² en 2016 et 35 000m² en 2017. Cette extension se répartit comme suit :

- **Carrefour Market** : Ouverture de 4 000m² en 2015 de 9 000m² en 2016 et de 12 000m² en 2017 ;
- **Carrefour Hypermarché** : Ouverture de 10 000m² en 2015 de 10 000m² en 2016 et de 10 000m² en 2017 ;
- **Atacadao** : Ouverture de 6 000m² en 2015 de 13 000m² en 2016 et de 13 000m² en 2017.

Notons que les investissements prévisionnels de VLV concernent le foncier sur lequel seront développées les ouvertures et extensions à venir.

Le tableau ci-après présente les prévisions d'évolution des principaux indicateurs d'activité établies par le Management :

En Mdh	2015e
Chiffre d'affaires	7 040
Croissance	11,3%
EBITDA	439
Croissance	37,0%
Résultat net	105
Croissance	31,3%

Source : Label'Vie

L'effort accompli par le Groupe Label'Vie pour déployer sa stratégie de développement devrait lui permettre de dégager des performances opérationnelles positives en 2015. Ainsi, au terme de l'exercice en cours, le Groupe Label'Vie devrait réaliser un chiffre d'affaires de 7 040 Mdh, en hausse de +11,3% par rapport à 2014. En 2015, l'EBITDA s'établirait à 439 Mdh en hausse de 37% sur un an et le résultat net atteindrait 105 Mdh contre 80 Mdhs en 2014.

PARTIE I FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe Label'Vie exerce son activité dans un environnement en évolution constante induisant des risques dont certains pourraient ponctuellement échapper à son contrôle, et qui s'ajoutent aux risques inhérents à l'exercice de ses métiers. Le Groupe Label'Vie présente ci-dessous des risques significatifs auxquels il estime être exposé :

I. RISQUE ECONOMIQUE

Les revenus futurs et les résultats du Groupe Label'Vie dépendent de l'évolution de l'économie marocaine.

L'activité principale du Groupe Label'Vie est la vente de produits de grande consommation. En conséquence, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe Label'Vie dépendent de l'évolution des dépenses de consommation des marocains. L'évolution de la consommation au Maroc est corrélée à l'évolution de la situation économique du pays et, plus particulièrement, des revenus disponibles de la population. Une contraction ou une croissance future plus faible de l'économie marocaine pourrait avoir un impact négatif sur la progression du nombre de consommateurs et du panier moyen.

Le risque économique est atténué, dans le cas du Groupe Label'Vie, grâce à la structure du chiffre d'affaires, essentiellement constitué par les ventes de produits alimentaires, donc de première nécessité.

II. RISQUE CONCURRENTIEL

Le risque concurrentiel recouvre à la fois le risque d'apparition d'un nouveau concurrent organisé et le risque de perdre du terrain par rapport aux concurrents existants. Le Groupe Label'Vie pourrait ainsi faire face à une intensification de la concurrence sur le marché marocain de la grande distribution avec le développement des enseignes concurrentes, ce qui entraînerait une perte de parts de marché et une réduction des revenus du Groupe Label'Vie.

III. RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le risque d'investissement constitue le risque de ne pas réaliser les projets dans le budget et dans les délais prévus initialement, ce qui induirait un décalage dans le rendement des projets. Toutefois, le Groupe Label'Vie a cumulé une riche expérience dans la réalisation de projets d'ouverture de magasins, appuyée par des experts de Best Real Estate. De plus, la foncière VLV possède aussi une expertise dans la gestion du foncier. Le risque d'investissement est également réduit à ce jour grâce à la décision de créer une équipe dédiée entièrement à la gestion du développement et qui bénéficierait de l'expérience des différentes directions opérationnelles du Groupe Label'Vie.

Le Groupe Label'Vie profite également de l'expertise de son partenaire, Carrefour Partenariat International pour mener à bien le développement de nouveaux hypermarchés Carrefour.

Par ailleurs, le risque d'investissement englobe aussi certains risques liés à l'évolution du prix de l'immobilier au Maroc. La demande sur l'immobilier dans les zones urbaines ne cesse d'augmenter, du fait de la croissance démographique, de l'augmentation du taux d'urbanisation et de la facilitation de l'accès au crédit. La probabilité pour que les prix du foncier poursuivent la tendance ascendante enregistrée depuis quelques années est importante. Cette situation représente un facteur de risque pour le Groupe Label'Vie, si cette dernière n'arrive pas à limiter l'impact du renchérissement de l'immobilier commercial dans son programme d'investissement.

Ce risque est néanmoins atténué par la volonté de l'état de créer 15 nouvelles villes à l'horizon 2020. Ces villes satellites constitueraient une offre de terrains supplémentaire dans les zones urbaines, ce qui aurait tendance à atténuer l'envolée des prix.

IV. RISQUE DE GESTION

Dans le cadre de son activité, le Groupe Label'Vie est soumis à plusieurs risques de gestion dont notamment les risques liés aux denrées alimentaires, les risques relatifs au vol et à la fraude, ainsi que les risques liés aux ressources humaines.

Les produits alimentaires sont susceptibles par définition de causer des risques réels pour la santé. Malgré les assurances en responsabilité civile contractées par la société, un consommateur affecté par un produit alimentaire acheté auprès de l'une des enseignes du Groupe Label'Vie pourrait causer un préjudice en termes d'image et de réputation pour l'ensemble du groupe. Cette situation pourrait se traduire notamment par une perte de clients et avoir des répercussions sur les revenus du groupe.

V. RISQUE JURIDIQUE

1. RISQUE JURIDIQUE LIE AU SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Les activités du Groupe Label'Vie sont soumises à de nombreuses réglementations liées à la nature des produits qu'il commercialise. Le cadre réglementaire est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être favorables ou défavorables au groupe. Ces évolutions pourraient entraîner des coûts supplémentaires, ne pas être en adéquation avec le modèle de développement du Groupe Label'Vie ou modifier le contexte concurrentiel dans lequel pourrait évoluer le groupe.

2. RISQUE JURIDIQUE LIE AUX INVESTISSEMENTS

Les demandes d'autorisation pour la construction des grands magasins dans les grandes villes sont instruites par les communes qui les soumettent aux services et organismes concernés pour les aspects techniques spécifiques, à savoir l'Agence Urbaine et la Division Economique de la Préfecture. Ces demandes sont ensuite traitées par une commission tripartite présidée par le directeur de l'Agence Urbaine et regroupant les représentants de la commune et de la Wilaya qui se prononce sur le projet conformément aux prescriptions légales et réglementaires et notamment à celles des documents d'urbanisme en vigueur (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain, Plan d'Aménagement, etc.).

En ce qui concerne les demandes d'autorisations d'exploitation, cette attribution est du ressort du président de la commune en vertu de l'article 44 de la charte communale. Concernant la procédure d'instruction de cette demande, elle diffère d'une commune à une autre.

VI. RISQUE DE CHANGE LIE AUX ACHATS

Label'Vie est une société s'approvisionnant sur le marché international pour certains produits importés tels que les produits frais (produits Carrefour, fromage, charcuterie, etc.), les produits secs ou encore certains produits de bazar. De ce fait, et à l'instar de toute société importatrice, elle est exposée au risque de variation défavorable des taux de change sur le marché des devises.

PARTIE II DONNES COMPTABLES

I. ETATS FINANCIERS DE LABEL'VIE S.A (COMPTES SOCIAUX)

Bilan2014

	ACTIF	EXERCICE			EX . PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
A C T I F	IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	348 259 308,81	202 066 700,07	146 192 608,74	117 251 816,98
	Frais préliminaires	1 365 352,84	1 339 032,84	26 320,00	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	346 893 955,97	200 727 667,23	146 166 288,74	117 251 816,98
	Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	169 419 100,85	17 493 119,57	151 925 981,28	149 943 208,52
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 153 085,71	17 493 119,57	12 659 966,14	10 677 193,38
	Fonds commercial	139 266 015,14		139 266 015,14	139 266 015,14
	Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	1 061 391 666,22	238 338 857,46	823 052 808,76	1 052 523 914,60
	Terrains	176 150 460,92		176 150 460,92	311 208 991,28
	Constructions	323 892 902,69	38 888 095,31	285 004 807,38	408 428 588,07
	Installations techniques, matériel et outillage	271 770 197,68	108 519 106,70	163 251 090,98	153 151 175,82
	Matériel de transport	1 293 287,83	910 142,64	383 145,19	39 496,88
	Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	166 290 805,18	90 021 512,81	76 269 292,37	63 200 472,84
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	121 994 011,92		121 994 011,92	116 495 189,71
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)	1 605 181 664,60		1 605 181 664,60	1 578 401 967,64
	Prêts immobilisés				
	Autres créances financières	15 719 438,46		15 719 438,46	8 999 967,64
Titres de participation	1 589 462 226,14		1 589 462 226,14	1 569 402 000,00	
Autres titres immobilisés					
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentation des dettes de finance					
TOTAL I (a+b+c+d+e)	3 184 251 740,48	457 898 677,10	2 726 353 063,38	2 898 120 907,74	
A C T I F	STOCKS (f)	400 878 708,29		400 878 708,29	375 596 709,74
	Marchandises	397 960 626,52		397 960 626,52	371 824 473,42
	Matières et fournitures consommables	2 918 081,77		2 918 081,77	3 772 236,32
	Produits en cours				
	Produits interm. et produits resid.				
	Produits finis				

I F C I R C U L A N T	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	1 471 621 368,74	5 050 000,00	1 466 571 368,74	1 097 239 577,80
	Fourmis, débiteurs, avances et acomptes	19 564 456,91		19 564 456,91	14 396 040,42
	Clients et comptes rattachés	877 874 270,94	5 050 000,00	872 824 270,94	750 028 909,16
	Personnel	6 638 476,80		6 638 476,80	7 249 434,11
	Etat	182 757 071,19		182 757 071,19	180 425 446,44
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	339 217 406,36		339 217 406,36	139 232 401,14
	Compte de régularisation actif	45 569 686,54		45 569 686,54	5 907 346,53
	TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)	7 048 081,12		7 048 081,12	7 048 081,12
	ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) (Eléments circulants)	55 595,08		55 595,08	66 916,02
TOTAL II (f+g+h+i)	1 879 603 753,23	5 050 000,00	1 874 553 753,23	1 479 951 284,68	
T R E S O R .	TRESORERIE - ACTIF	795 525 282,79		795 525 282,79	16 715 844,46
	Chèques et valeurs à encaisser	26 057 316,74		26 057 316,74	11 987 757,42
	Banques, T.G & CP	763 595 224,71		763 595 224,71	
	Caisses, régies d'avances et accreditifs	5 872 741,34		5 872 741,34	4 728 087,04
	TOTAL III	795 525 282,79		795 525 282,79	16 715 844,46
	TOTAL GENERAL I+II+III	5 859 380 776,50	462 948 677,10	5 396 432 099,40	4 394 788 036,88

	PASSIF	Exercice 31/12/2014	Exercice Précédent 31/12/2013
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	254 527 700,00	254 527 700,00
	moins: Actionnaires, capital souscrit non appele dont vers..		
	Moins : Capital appelé		
	Moins : Dont versé		
F	Prime d'emission, de fusion, d'apport	783 417 514,19	783 417 514,19
I	Ecarts de reevaluation		
N	Reserve legale	17 655 921,81	15 115 490,34
A	Autres reserves		
N	Report à nouveau (2)	81 000 904,58	32 732 706,59
C	Resultat net de l'exercice (2)	73 651 174,57	50 808 629,46
E	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	1 210 253 215,15	1 136 602 040,58
M	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)		
E	Subventions d'investissement		
N	Provisions reglementees		
T	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (Ajout) -		
P	DETTES DE FINANCEMENT (c)	2 361 897 591,51	1 687 566 896,03
E	Emprunts obligataires	1 900 000 000,00	900 000 000,00
R	Autres dettes de financement	461 897 591,51	787 566 896,03
M	DETTES DE FINANCEMENT (Ajout) -		
A	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)		
N	Provisions pour charges		
E	Provisions pour risques		
N	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)		
T	Augmentation des creances immobilisees		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (a+b+c+d+e)	3 572 150 806,66	2 824 168 936,61
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	1 407 510 351,15	1 389 645 013,88
A	Fournisseurs et comptes rattaches	1 172 776 722,09	1 079 526 400,78

S	Clients créditeurs, avances et acomptes	2 768 866,68	2 712 416,14
S	Personnel	219 047,03	524 091,67
I	Organismes sociaux	6 724 005,16	6 166 947,14
F	Etat	121 327 323,26	110 625 423,57
	Comptes d'associés	49 240,38	49 240,38
C	Autres créances	74 596 004,97	162 365 645,20
I	Comptes de régularisation - passif	29 049 141,58	27 674 849,00
R	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	66 555 595,08	1 066 916,01
C	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants)	215 346,51	74 064,91
U	TOTAL II (f+g+h)	1 474 281 292,74	1 390 785 994,80
T	TRESORERIE PASSIF		
R	Credits d'escompte	350 000 000,00	45 000 000,00
E	Credit de trésorerie		
S	Banques (soldes créditeurs)		134 833 105,47
O	TOTAL III	350 000 000,00	179 833 105,47
	TOTAL I+II+III	5 396 432 099,40	4 394 788 036,88

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)

CPC2014

		OPERATIONS		Totaux de	Totaux de
		Propres à L'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	L'exercice 31/12/2014 3 = 1 + 2	L'exercice Précédent 31/12/2013
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises	2 640 210 649,50		2 640 210 649,50	2 499 850 913,29
	Ventes de biens et services produits	358 113 469,19		358 113 469,19	322 136 431,28
E	Variation de stock de produits				
X	Immobilisations produites pour l'Esse p/elle-même				
P	Subvention d'exploitation				
L	Autres produits d'exploitation				
O	Reprises d'exploitation; transfert de charges	34 568 722,88		34 568 722,88	19 203 714,94
I	TOTAL I	3 032 892 841,57		3 032 892 841,57	2 841 191 059,51
T	II CHARGES D'EXPLOITATION				
A	Achats revendus de marchandises	2 327 452 971,60		2 327 452 971,60	2 207 151 695,21

T	Achat consommés de matières et de fournitures	80 383 374,10	51 000,00	80 434 374,10	76 429 829,52
I	Autres charges externes	187 634 021,85	25 000,00	187 659 021,85	164 912 039,57
O	Impôts et taxes	12 012 859,24	8 420,00	12 021 279,24	9 068 374,63
N	Charges de personnel	171 883 959,54		171 883 959,54	161 595 012,21
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	107 617 308,55		107 617 308,55	101 737 679,85
	TOTAL II	2 886 984 494,88	84 420,00	2 887 068 914,88	2 720 894 630,99
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			145 823 926,69	120 296 428,52
IV	PRODUITS FINANCIERS				
F	Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	7 080,01		7 080,01	6 784,92
I	Gains de change	627 450,36		627 450,36	183 244,08
N	Intérêts et autres produits financiers	40 455 693,47		40 455 693,47	8 275 996,14
A	Reprises financières; transfert de charges	12 198 083,23		12 198 083,23	11 914 276,84
N	TOTAL IV	53 288 307,07		53 288 307,07	20 380 301,98
V	CHARGES FINANCIERES				
I	Charges d'intérêts	130 921 832,29		130 921 832,29	110 028 755,88
E	Pertes de changes	700 662,15		700 662,15	295 433,27
R	Autres charges financières	2 768 050,05		2 768 050,05	287 767,74
	Dotations financières	55 595,08		55 595,08	66 916,01
	TOTAL V	134 446 139,57		134 446 139,57	110 678 872,90
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-81 157 832,50	-90 298 570,92
VII	RESULTAT COURANT (III - VI)			64 666 094,19	29 997 857,60

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET

INTITULES	MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>		
* Bénéfice net	73 651 174,57	
* Perte nette		
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>		
1. Courantes	23 310 955,88	
IMPOTSSURLESSOCIETES	20 285 448,00	
Ecart de conversion passif 2 014	215 346,51	
LESASING-VOITURES DE LUX	712 258,27	
CHARGESDESEXCERANTERIEUR	84 420,00	
CADEAUXALACLIENTELLE	2 013 483,10	
2. Non courantes	73 855 862,13	
Pénalités&Amendes	120 812,27	
CONTRIBUTION-2 013	762 130,00	
CONTRIBUTION-2 014	1 104 768,00	
PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES	71 868 151,86	
<u>III. DEDUCTIONS FISCALES</u>		
1. Courantes		103 199 834,30
Ecart de conversion passif 2 013		74 064,91
les plus values réalisées sur lessessions(TITRISATION)		103 125 769,39
-		
-		
2. Non courantes		
-		
-		
Total	170 817 992,58	103 199 834,30
<u>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</u>		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	67 618 158,28	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<u>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</u>		0,00
* Exercice n - 4		
* Exercice n - 3		
* Exercice n - 2		
* Exercice n - 1		
<u>VI. RESULTAT NET FISCAL</u>		
Bénéfice net fiscal (A - C)		0,00
ou déficit net fiscal (B)		0,00
<u>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u>		
<u>VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</u>		0,00
* Exercice n - 4		
* Exercice n - 3		
* Exercice n - 2		
* Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERS

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EX	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Mod par l'entrepr pour elle même	Virement	Cession	Retrait	virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	276 364 049,70	71 112 729,28		782 529,83				348 259 308,81
* Frais préliminaires	1 332 452,84	32 900,00						1 365 352,84
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	275 031 596,86	71 079 829,28		782 529,83				346 893 955,97
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS (Ajout)								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	163 968 902,74	5 450 198,11						169 419 100,85
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	24 702 887,60	5 450 198,11						30 153 085,71
* Fonds commercial	139 266 015,14							139 266 015,14
* Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 288 800 565,09	195 456 070,45		90 870 272,20	422 082 439,49		91 652 802,03	1 061 391 666,22
* Terrains	311 208 991,28	3 313 050,00		1 982 669,64	140 354 250,00			176 150 460,92
* Constructions	479 688 958,72	8 457 598,77		79 457 486,52	243 711 141,32			323 892 902,69
* Installations techniques, matériel et outillage	237 828 958,86	29 856 029,88		4 205 664,82	120 455,88			271 770 197,68
* Matériel de transport	887 229,85	406 057,98						1 293 287,83
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	142 691 236,67	56 271 709,58		5 224 451,22	37 896 592,29			166 290 805,18
* Autres immobilisations corporelles Informatique								
* Immobilisations corporelles	116 495 189,71	97 151 624,24					91 652 802,03	121 994 011,92
* Matériel informatique								
TOTAL GENERAL	1 729 133 517,53	272 018 997,84		91 652 802,03	422 082 439,49		91 652 802,03	1 579 070 075,88

ESG 2014

				EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1		Ventes de marchandises (en l'etat)	2 640 210 649,50	2 499 850 913,29
	2	-	Achats revendus de marchandises	2 327 452 971,60	2 207 151 695,21
I		=	MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	312 757 677,90	292 699 218,08
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	358 113 469,19	322 136 431,28
	3		Ventes de biens et services produits	358 113 469,19	322 136 431,28
	4		Variation de stocks de produits		
	5		Immobilisations produites par l'Ese pour elle même		
III		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	268 093 395,95	241 341 869,09
	6		Achats consommés de matières et fournitures	80 434 374,10	76 429 829,52
	7		Autres charges externes	187 659 021,85	164 912 039,57
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	402 777 751,14	373 493 780,27
V	8	+	Subventions d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes	12 021 279,24	9 068 374,63
	10	-	Charges de personnel	171 883 959,54	161 595 012,21
		=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	218 872 512,36	202 830 393,43

	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation: transfert de charges	34 568 722,88	19 203 714,94
	14	-	Dotations d'exploitation	107 617 308,55	101 737 679,85
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	145 823 926,69	120 296 428,52
VII			RESULTAT FINANCIER	-81 157 832,50	-90 298 570,92
VIII		=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	64 666 094,19	29 997 857,60
IX			RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	29 270 528,38	43 817 647,86
	15	-	Impôts sur les resultats	20 285 448,00	23 006 876,00
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	73 651 174,57	50 808 629,46

Tableau des amortissements 2014

NATURE	immobilisations sorties			exercice 4 = 1 + 2 - 3
	1	2	3	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	159 112 232,72	42 954 467,35		202 066 700,07
* Frais préliminaires	1 332 452,84	6 580,00		1 339 032,84
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	157 779 779,88	42 947 887,35		200 727 667,23
* Primes de remboursement obligations				
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS(ajout)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 025 694,22	3 467 425,35		17 493 119,57
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	14 025 694,22	3 467 425,35		17 493 119,57
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 276 650,49	61 195 415,85	59 133 208,88	238 338 857,46
* Terrains				
* Constructions	71 260 370,65	26 758 552,02	59 130 827,36	38 888 095,31
* Installations techniques, matériel et outillage	84 677 783,04	23 841 323,66		108 519 106,70
* Matériel de transport	847 732,97	64 791,19	2 381,52	910 142,64

* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	79 490 763,83	10 530 748,98		90 021 512,81
* Autres immobilisations corporelles Informatique				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	409 414 577,43	107 617 308,55	59 133 208,88	457 898 677,10

Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraitsd'immobilisations

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
18/02/2015	23110000	140 354 250,00		140 354 250,00			
18/02/2015	23210000	243 711 141,30	55 633 085,76	188 078 055,60	465 800 000,00	109 688 843,80	
18/02/2015	23270000	37 896 592,29	3 497 741,60	34 398 850,69			
18/02/2015	23400000	120 455,88	2 381,52	118 074,36	275 000,00	156 925,64	
TOTAL		422 082 439,47	59 133 208,88	362 949 230,65	466 075 000,00	109 845 769,44	0,00

Tableau des titres de participation

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
HYPERMARCHÉ LV SAS	GRANDE DIST	120 000 000,00	95,00	114 000 000,00	114 000 000,00	31/12/2014	67 521 074,09	9 371 705,74	972 190 141,51
VLV	VLV	466 000 000,00	100,00	1 241 000 000,00	1 241 000 000,00	31/12/2014	685 674 057,35	2 495 476,87	342 380 374,36
MUTANDIS	FONDS D	1 217 764 100,00	5,00	56 520 000,00	56 520 000,00	31/12/2014	1 364 703 186,68	36 361 485,97	215 475 421,95
BERKANE PLAZA S.A.R.L	CONSTRUCTI	100 000,00	67,00	67 000,00	67 000,00	31/12/2014			
MAXI LV	GRANDE DIST	158 200 000,00	95,00	157 815 000,00	157 815 000,00	31/12/2014	115 323 634,83	-23 866 943,37	2 586 656 932,75
AMETHIS FINANCESCS SICAR	GRANDE DISTRIBUTION			20 060 226,14	20 060 226,14				
TOTAL		1 962 064 100,00		1 589 462 226,14	1 589 462 226,14		2 233 221 952,95	24 361 725,21	4 116 702 870,57

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1 + 2 - 3 = 4)
A. T.V.A. Facturée	85 234 505,77	429 145 352,37	415 437 187,89	98 942 670,25
B. T.V.A. Récupérable	160 113 519,05	406 367 737,54	410 590 822,89	155 890 433,70
* sur charges	160 113 519,05	406 367 737,54	410 590 822,89	155 890 433,70
* sur immobilisations				0,00
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	-74 879 013,28	22 777 614,83	4 846 365,00	-56 947 763,45

Etat de repartition du capital social

Nom, prénom ou ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	N°IF	N° CIN ou CE	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
				Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
RETAIL HOLDING	RABAT			1309744	1309744	100	130 974 400,00	130 974 400,00	130 974 400,00
CNIA SAADA	CASA			257227	257227	100	25 722 700,00	25 722 700,00	25 722 700,00
FLOTTANT	CASA			720494	726301	100	72 630 100,00	72 630 100,00	72 630 100,00
SALARIES	RABAT			6593	786	100	78 600,00	78 600,00	78 600,00
ETAMAR S,A	CASA			113494	113494	100	11 349 400,00	11 349 400,00	11 349 400,00
ARISAIG AFRICA CONSUMER	Anglais			137725	137725	100	13 772 500,00	13 772 500,00	13 772 500,00
				2545277	2545277		2545277	2545277	2545277

Etat d'affectation des resultats intervenue au cours de l'exercice

	MONTANT		MONTANT
<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>		<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>	
* Report à nouveau	32 732 706,59	* Réserve légale	
* Résultats nets en instance d'affectation		* Autres réserves	2 540 431,47
* Résultat net de l'exercice	50 808 629,46	* Tantièmes	
* Prélèvements sur les réserves		* Dividendes	
* Autres prélèvements		* Autres affectations	
		* Report à nouveau	81 000 904,58

TOTAL A	83 541 336,05	TOTAL B	83 541 336,05

Etat pour le calcul de l'impôt du par les entreprises beneficiantsdes mesures d'encouragement aux investissements

	RUBRIQUES	Ensemble des produits	correspondant à la base imposable	Ensemble des produits correspondant au numérateur taxable
	1	2	3	4
	Ventes	0	0	0
1	Ventes imposables			
2	Ventes exonérées à 100 %			
3	Ventes exonérées à 50 %			(1)
	Lotissement et promotion immobilière	0	0	0
4	Ventes et locations imposables			
5	Ventes et locations exclues à 100 %			
6	Ventes et locations exclues à 50 %			(2)
	Prestations de services	0	0	0
7	Imposables			
8	Exonérées à 100 %			
9	Exonérées à 50 %			
10	Produits accessoires, Produits financiers, dons et libéralités			
11	Subventions d'équipement			
12	Subventions d'équilibre	0	0	0
12a	Imposables			
12b	Exonérées à 100 %			
12c	Exonérées à 50 %			(1)
13	Totaux partiels	0	0	0
14	Profits net global des cessions après abattement pondéré			
15	Autres profils exceptionnels			
16	Total général (lignes 13 + 14 + 15)	0	0	0

(1) Faire figurer dans ces cases la moitié du montant figurant dans la colonne 3 - même ligne

(2) Faire figurer dans ces cases la moitié du montant figurant dans la colonne 2 - même ligne

Etat des plus-values constatees en cas de fusion

	Eléments	Valeur d'apport	Valeur nette comptable	Plus-value constatée et différée	Fraction de la plus-value rapportée aux exercices antérieurs (cumul) (2)	Fraction de la plus-value rapportée à l'exercice actuel	Cumul des plus-values rapportées	Solde des plus-values non imputées	Observations
1	Terrain (1)								
2	Constructions								
3	Matériel et outillage								
4	Matériel de transport								
	Agencements-								
5	Installations								
6	Brevets								
	Autres éléments amortissables								
7	Titres de participation								
8	Fonds de commerce								
9	Autres éléments non amortissables								
10									
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

II. COMPTES CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDE AU 2012 - 2014

Actif - MDh	2012	2013	2014
Immobilisations incorporelles	354,8	373,6	424,9
Immobilisations incorporelles.	161	169,8	203,9
Brevets, marques, droits & val. similaires	7,8	17,8	35,0
Fonds commercial	186	186	186,0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0,0
Immobilisation Corporelles	2792,4	3029,3	3 030,3
Terrains	1 764,90	1 823,90	1 727,7
Constructions	555,2	648,6	625,9
Instal. techniques, matériel et outillage	199,5	191,4	222,6
Matériel de transport	0,1	0,1	0,4
Mobilier, mat. de bureau et aménagé. divers	131,3	197,7	215,3
Autres immobilisations corporelles	0	0	0,0
Immobilisations corporelles en cours	141,4	167,6	238,4
Immobilisations Financières	80,7	80,1	99,2
Prêts immobilisés	0,2	0,1	0,1
Autres créances financières	23,9	23,4	29,9
Titres de participation	56,6	56,6	69,1
Autres titres immobilisés	0	0	0,0
Ecart de conversion Actif	0	0	0,0
Diminution des créances immobilisées	0	0	0,0
Augmentation des dettes de financement	0	0	0,0
TOTAL I	3 227,90	3 483,00	3 554,3
Stocks	684,4	919,4	998,5
Marchandises	680,6	914,9	994,5
Matières et fournitures consommables	3,8	4,5	4,1
Produits en cours	0	0	0,0
Prod. intermédiaires & prod. Résiduels	0	0	0,0
Produits finis	0	0	0,0
Créances de l'Actif Circulant	1 326,90	1 426,50	1 722,0
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	32,4	21,2	36,7
Clients et comptes rattachés	811,6	793,9	852,9
Personnel	6,4	7,6	7,4
Etat	353,8	438,3	468,1
Comptes d'associés	3,1	0,5	0,0
Autres débiteurs	114,6	158,2	308,5
Comptes de régularisation actif	5	6,8	48,4
Titres et valeurs de placement	127	57	178,0
Ecart de conversion Actif	0,3	0,3	0,2
(Eléments circulants)	0	0	0,0
TOTAL II	2 138,60	2 403,20	2 898,8
Trésorerie – Actif	361,8	83,4	752,8

LABEL' VIE S.A

Chèques et valeurs à encaisser	14,3	17,1	34,0
Banques, t.g e c.p	340,3	58,2	708,8
Caisses, régies et accreditifs	7,2	8,1	10,1
TOTAL III	361,8	83,4	752,8
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 728,30	5 969,60	7 206,0

Passif - MDh	2012	2013	2014
Capitaux Propres	1 356,4	1 262,0	1 328,6
Capital social ou personnel (1)	254,5	254,5	254,5
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé dont verse :	-	-	-
Prime d'émission, de fusion, d'apport	783,4	783,4	783,4
Ecarts d'acquisition	59,8	59,8	59,8
Reserve légale	13,4	15,1	17,7
Autres réserves (réserves consolidées)	-21,6	61,9	51,9
Report à nouveau (2)	150,2	32,7	81,0
Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,0	0,0	0,0
Résultat net consolidé	116,7	54,6	80,3
Intérêts minoritaires	1,7	11,2	9,9
Intérêts minoritaires	1,7	11,2	9,9
Dettes de financement	1 725,1	1 715,4	2 599,0
Emprunts obligataires	900,0	900,0	1 900,0
Autres dettes de financement	825,1	815,4	699,0
Provisions durables pour risque et charges	2,2	3,0	5,2
Provisions pour risques	2,2	3,0	5,2
Provisions pour charges	0,0	0,0	0,0
Ecart de Conversion Passif	0,0	0,0	0,0
Augmentation des créances immobilisées	0,0	0,0	0,0
Diminution des dettes de financement	0,0	0,0	0,0
TOTAL I	3 085,4	2 991,7	3 942,6
Dettes du passif circulant	2 468,6	2 709,3	2 845,9
Fournisseurs et comptes rattachés	1 816,5	2 079,0	2 194,1
Clients créditeurs, avances et acomptes	7,0	5,0	8,6
Personnel	3,9	5,6	5,9
Organismes sociaux	10,3	11,4	10,7
Etat	589,3	573,7	591,4
Comptes d'associés	0,0	0,1	0,0
Autres créanciers	13,1	3,9	3,2
Comptes de régularisation passif	28,5	30,6	32,0
Autres provisions pour risques et charges	5,2	1,4	67,1
Ecart de conversion passif	0,3	0,1	0,3
TOTAL II	2 474,1	2 710,8	2 913,34
Trésorerie Passif	168,5	268,1	350,0
Crédits d'escompte	0,0	0,0	0,0

LABEL' VIE S.A

Crédits de trésorerie	168,5	268,1	350,0
Banques (soldes créditeurs)	0,0	0,0	0,0
TOTAL III	168,5	268,1	350,0
TOTAL GENERAL I + II + III	5 728,0	5 970,5	7 206,0

2. CPC CONSOLIDE AU 2012 - 2014

En MDh	2012	2013	2014
Ventes de marchandises en l'état	5 166,9	5 308,4	5 760,2
Ventes de biens et services produits	504,6	480,2	564,4
Chiffre d'affaires	5 671,5	5 788,6	6 324,6
Reprises d'exploitation	37,3	42,1	91,5
Produits d'exploitation	5 708,9	5 830,6	6 416,1
Achats revendus de marchandises	4 726,6	4 812,9	5 216,9
Achats consommés de mat. et fournitures	111,2	111,6	135,4
Autres charges externes	260,7	284,2	315,6
Impôts et taxes	29,3	30,4	39,3
Charges de personnel	258,4	282,9	296,9
Autres charges d'exploitation	0	0	44,2
Dotations d'exploitation	154,9	168,8	197,5
Charges d'exploitation consolidées II	5 541,2	5 690,8	6 245,9
Résultat d'exploitation (I-II) III	167,7	139,9	170,2
Produits de titres de participation et titres immobilisés	0,6	0,0	0,0
Gains de change	0,9	0,2	0,9
Intérêts et autres produits financiers	9,7	15,2	42,0
Reprises financières et transferts de charges	9,5	12,1	20,3
Produits Financiers IV	20,7	27,5	63,3
Charges d'intérêts	110,0	117,8	147,7
Pertes de change	0,7	0,8	1,0
Autres charges financières	0,8	0,3	2,8
Dotations financières	0,3	0,4	0,2
Charges Financières V	111,8	119,3	151,7
Résultat Financier (IV-V) VI	-91,1	-91,8	-88,4
Résultat Courant (III+VI) VII	76,6	48,1	81,8
Produits de cession d'immobilisations	151,1	86,7	466,2
Autres produits non courants	7,4	6,3	17,4
Produits Non Courants VIII	158,5	92,9	483,6
Valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées	81,2	39,4	363,0
Autres charges non courantes	8,7	10,1	61,9
Dotations NC aux amortissements et provisions	0,0	2,5	24,6
Charges Non Courantes IX	89,9	52,0	449,5
Résultat non courant (VIII-IX) X	68,6	40,9	34,1
Résultat avant Impôt (VII+X) XI	145,2	89,0	115,9
Impôts sur les résultats	28,5	34,3	35,6

Résultat Net	116,7	54,6	80,3
Résultat Net Part du Groupe	117,8	55,9	81,0
Résultat Net des Minoritaires	-1,1	-1,3	-0,7

3. ETAT DES SOLDES DE GESTION 2012 - 2014

ESG en MDH			2012	2013	2014
	1	Ventes de marchandises (en l'etat)	5 166,9	5 308,4	5 760,2
	2	- Achats revendus de marchandises	4 726,6	4 812,9	5 216,9
I		= MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	440,3	495,5	543,3
II		+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	504,6	480,2	564,4
	3	Ventes de biens et services produits	504,6	480,2	564,4
	4	Variation de stocks de produits			
	5	Immobilisations produites par IEse pour elle même			
III		- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	371,9	395,8	451,1
	6	Achats consommés de matières et fournitures	111,2	111,6	135,4
	7	Autres charges externes	260,7	284,2	315,6
IV		= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	573,0	579,9	656,7
	8	+ Subventions d'exploitation			
V	9	- Impôts et taxes	29,3	30,4	39,3
	#	- Charges de personnel	258,4	282,9	296,9
		= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	285,2	266,5	320,5
	#	+ Autres produits d'exploitation			
	#	- Autres charges d'exploitation	0,0	0,0	44,2
	#	+ Reprises d'exploitation: transfert de charges	37,3	42,1	91,5
	#	- Dotations d'exploitation	154,9	168,8	197,5
VI		= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	167,7	139,9	170,2
VII		RESULTAT FINANCIER	-91,1	-91,8	- 88,4
VIII		= RESULTAT COURANT (+ ou -)	76,6	48,1	81,8
IX		RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	68,6	40,9	34,1
	#	- Impôts sur les résultats	28,5	34,3	35,6
X		= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	116,7	54,6	80,3

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2012 - 2014

En Mdh	2012	2013	2014
Résultat d'exploitation	167,7	139,8	170,2
Dotations d'exploitation	141,7	157,9	185,1
Capacité d'autofinancement	309,5	297,8	355,4
Dividendes reçus	-	-	-
Variation du BFR	413,2	28,6	292,4
-Stock	118,9	235,1	79,1
-Créances d'exploitation	449,4	30	416,0

LABEL' VIE S.A

-Dettes d'exploitation	155,1	236,5	202,6
Flux de Trésorerie d'exploitation	-103,7	269,1	63,0
Frais financiers	111,8	119,2	151,7
Produits financiers	20,7	27,5	63,3
Dividendes reçs des sociétés mise en équivalence	0	0	0,0
Impôts sur les sociétés hors impôts sur PL de cession	28,4	34,3	35,6
Charges et produits non courants	-1,4	-7,2	-69,0
Flux net de trésorerie générés par l'activité	-224,7	135,8	-130,1
Acquisition d'immobilisation	286,5	451,8	596,6
Cession d'immobilisation	151,5	87,2	466,2
Variation des immobilisations financières	-	-	26,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-135	-364,5	-157,0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-149,9	0,0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	0	0	0,0
Augmentation de capital	0	0	0,0
Augmentation des dettes de financement	439,1	117,7	883,5
Autres	-1,7	10,2	-1,3
Remboursement des dettes de financement	-507,4	-127,3	-7,6
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-70,1	-149,2	874,6
Variation de la trésorerie	-429,9	-378	587,5
Trésorerie début d'exercice	623,2	193,3	-184,7
Trésorerie fin d'exercice	193,3	-184,7	402,8